

Formation initiale des bibliothécaires d'Etat

**Quelles chartes pour quels
partenariats ? Réflexion à partir de la
Bibliothèque Goutte d'Or de la Ville de
Paris**

Pauline Darleguy

Sous la direction de Marie-Laure Gestin et d'Abdelouahed Allouche

Responsable – Bibliothèque Goutte d'Or, Ville de Paris

Tuteur – Enssib

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier monsieur Abdelouahed Allouche, mon tuteur, pour son attention, sa disponibilité et ses conseils avisés sur le sujet de mon PPP, sur la façon de l'aborder et d'en rendre compte dans ce mémoire.

Un grand merci à Marie-Laure Gestin, responsable de la Bibliothèque Goutte d'Or, et à Audrey Caillot, son adjointe, pour leur aide et leurs précieux conseils pour la rédaction de ce PPP mais aussi pour les nombreuses conversations très intéressantes et formatrices que nous avons eues toutes les trois à de nombreuses reprises sur le métier de bibliothécaire et le monde des bibliothèques. Je les remercie également d'avoir accepté de me prendre en stage à la Bibliothèque Goutte d'Or durant cette année alors qu'elles-mêmes venaient de prendre la direction de cette bibliothèque.

Je remercie Catherine Firdion, responsable du Pôle Jeunesse, toujours disponible, à mon écoute et qui me mettait quotidiennement à disposition de nombreux documents sur son pôle, les partenariats, le fonctionnement de la bibliothèque.

Une pensée particulière à Leda Vinco avec qui j'ai partagé d'agréables moments en italien entre polars, Brésil et petites histoires.

Je remercie également toutes les personnes que j'ai rencontrées durant cette année de stage et qui ont bien voulu répondre à mes questions.

Je n'oublie pas non plus Donizetti, Puccini, Verdi, Rossini et Offenbach qui m'ont accompagnée durant mes soirées de rédaction.

Enfin, je remercie tous les Fibériens pour cette année riche en amitié, fous rires, échanges et découvertes.

Résumé :

Depuis décembre 2007, la bibliothèque Goutte d'Or de la Ville de Paris est dirigée par une nouvelle équipe qui a initié plusieurs projets dont l'objectif principal est d'attirer et de fidéliser ses publics et notamment la population multiculturelle du quartier. L'un de ces projets est la mise en place de chartes de partenariat dans le but de formaliser des liens antérieurs et futurs et de les rendre pérennes. Ce mémoire se propose de réfléchir sur la faisabilité de ce projet dans le cadre de la Goutte d'Or mais aussi de livrer des clés générales pour l'établissement de chartes de partenariat.

Descripteurs :

Bibliothèque--partenariats--chartes

Bibliothèque--école--coopération

Bibliothèque--Ville de Paris

Bibliothèque--Goutte d'Or--Paris

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Table des matières

INTRODUCTION	7
UNE BIBLIOTHÈQUE EN RESTRUCTURATION	9
« LA GOUTTE D'OR A SA BIBLIOTHÈQUE »	9
<i>Le quartier de la Goutte d'Or</i>	9
Bref historique du quartier	9
1980-2000 : quartier en rénovation.....	10
Les habitants du quartier	10
<i>Projet d'établissement</i>	11
Politique documentaire.....	12
Mise en espace	12
Personnel	12
Partenariat.....	12
UNE RUPTURE...UN CONSTAT...	13
<i>Une nouvelle équipe de direction</i>	13
<i>Des chiffres</i>	13
<i>Un constat</i>	14
...DES PROJETS ET DES RÉALISATIONS	15
<i>Organisation de la bibliothèque</i>	15
Nouvelle implantation des collections	15
Réaménagement de l'accueil du public.....	16
<i>La bibliothèque et son environnement</i>	16
Pôle Adolescents	16
Pôle Animation et Multimédia.....	17
Animation culturelle : manifestations ponctuelles avec ou sans partenaire.....	17
Action culturelle : partenariats sur le long terme.....	17
LES PARTENAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE GOUTTE D'OR : OBJECTIFS ET ENJEUX	19
RECENSEMENT DE L'ENSEMBLE DES FORCES VIVES DU QUARTIER	19
<i>Un paysage associatif dense</i>	19
<i>Ecoles, collèges, lycées</i>	20
<i>Structures de santé</i>	20
<i>Institutions culturelles</i>	20
DEPUIS 8 ANS, QUELS PARTENARIATS ?	21
<i>Ecoles et collèges</i>	21
<i>Groupes d'alphabétisation</i>	22
<i>ADOS</i>	22
<i>Le CMPP</i>	23
PARTENARIATS POUR L'ANNÉE 2008-2009 ET AUTRES PROJETS	23
<i>Pôle Jeunesse</i>	23
<i>Pôle Adultes</i>	24
<i>Pôle Adolescents</i>	24
<i>Pôle Arts et Musique</i>	25
<i>Pôle Animations et multimédia</i>	25
MISE EN PLACE DE CHARTES DE PARTENARIATS	27
POUR UN PARTENARIAT RÉUSSI, PÉRENNE ET VALORISATEUR	27

<i>Garantie du partenariat</i>	28
A court terme	29
A long terme	30
<i>Outil de valorisation de la bibliothèque</i>	31
Lors des bilans et évaluations.....	31
Pour les demandes de subventions.....	31
CHARTES DE PARTENARIAT : MODE D'EMPLOI	32
<i>Vocabulaire</i>	32
<i>Quatre règles</i>	33
QUELLES CHARTES? : ESSAI DE MODÉLISATION OU DE TYPOLOGIE?	34
<i>Chartes institutionnelles et contrats</i>	34
<i>Des chartes à la Bibliothèque Goutte d'Or</i>	34
<i>Modélisation ou typologie?</i>	35
Types de documents	36
Eléments clés d'une charte	36
CONCLUSION	37
BIBLIOGRAPHIE	39
TABLE DES ANNEXES	43

Introduction

Marie-Laure Gestin, responsable de la Bibliothèque Goutte d'Or où j'ai effectué mon année de stage, m'a proposé de travailler sur les partenariats et plus particulièrement sur leur formalisation en m'interrogeant sur la possibilité de mettre en place des chartes de partenariat.

Le partenariat est l'association d'institutions en vue de mener une action commune¹. Pour désigner ce type d'action, on parle également de collaboration, travail en commun entre deux ou plusieurs personnes à une œuvre commune, mais également, et plus fréquemment dans le monde des bibliothèques, de coopération², action de participer à une œuvre commune. Plusieurs termes pour une même idée : œuvrer à plusieurs. Comme le rappelle D. Arot, « initialement chargé de connotations propres à l'économie et aux échanges commerciaux, le terme de partenariat s'est peu à peu imposé dans le vocabulaire des relations sociales, puis dans celui des institutions culturelles »³. Dans le domaine des institutions culturelles, le partenariat s'entend comme la manière pour un établissement d'envisager son action culturelle. Et pour les bibliothèques, il représente le mode privilégié de l'action culturelle⁴. En effet, aujourd'hui, le partenariat est une évidence et une réalité dans de nombreuses bibliothèques publiques et universitaires. Longtemps perçue et conçue comme un temple du savoir, silencieux, réservé à la lecture et à la recherche, la bibliothèque publique se veut aujourd'hui un lieu de lectures, de rencontres, d'échanges où se tissent des liens tout en offrant toujours information et documentation à ses usagers. Ainsi, selon une enquête du CREDOC⁵, 38% des usagers voient dans la bibliothèque un espace culturel plutôt qu'un simple lieu pour emprunter des livres (16%).

Même si cela a pris du temps et même si tout n'est pas encore fait, les bibliothèques sont entrées dans l'ère du partenariat. Dès les années soixante-dix, une coopération entre écoles et bibliothèques existait déjà. Les années quatre-vingt ont été très propices au développement des partenariats dans les institutions culturelles. D'une part, le ministère de la Culture confié à J. Lang abandonne l'idée de la démocratisation culturelle, « la culture pour tous », chère à André Malraux, au profit de celle de la démocratie culturelle, « la culture de tous et par tous ». D'autre part, en 1981, est créée la Direction du Livre et de la Lecture. Dans ces années là, on découvre un phénomène jusqu'alors occulté, l'illettrisme, et de nouvelles thèses apparaissent sur l'apprentissage de la lecture. Enfin, une politique de décentralisation est entamée par les lois Deferre de 1982 et 1983. La coopération bibliothèques-écoles s'intensifie alors autour de projets sur le livre. Une coopération entre bibliothèques s'engage également. Dans le même temps, des missions sociales sont désormais clairement assignées aux bibliothèques publiques et s'ajoutent aux traditionnelles missions culturelles. Les bibliothèques sont notamment invitées à intervenir dans les dispositifs de lutte contre l'illettrisme et plus généralement à affirmer leur capacité à lutter contre les phénomènes d'exclusion. Dès

¹ Selon la définition du terme partenariat dans *Le Petit Robert*.

² Cf. Guide 1996.

³ Arot 2002, p. 15.

⁴ Cf. Arot 2002, p. 16

⁵ Enquête réalisée par le CREDOC à l'automne 2005 pour le ministère de la Culture. Les conclusions de cette enquête sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.credoc.fr/pdf/4p/193.pdf> (consulté le 13/08/08).

lors, elles commencent à élaborer des partenariats sociaux avec diverses associations. De plus, dans le contexte de « municipalisation de la culture » renforcé dès les années soixante-dix par la généralisation des Directions des Affaires Culturelles (DAC) au niveau régional et par le mouvement de décentralisation entamé dans les années quatre-vingt, les partenariats scolaires, sociaux et culturels prennent toute leur importance. La bibliothèque apparaît pour de nombreuses villes comme une vitrine de leur action culturelle d'autant plus valorisante pour la municipalité si elle est menée à plusieurs, en collaboration. La municipalité peut alors offrir un service public culturel unifié. L'autarcie est désormais tout simplement impossible. Les bibliothèques ont pour mission de s'ouvrir à l'ensemble des pratiques de la culture et du savoir et doivent donc s'insérer dans un réseau de partenaires partageant les mêmes objectifs de démocratisation culturelle et de diffusion des savoirs.

Même si la démarche partenariale n'est pas encore pratiquée au maximum par les bibliothèques, elle apparaît de plus en plus comme une évidence et une nécessité et représente une réalité dans de nombreuses bibliothèques. Déjà en novembre 1996, J. Vosgin avait mené une enquête auprès de 50 bibliothèques publiques pour faire le point sur l'état du partenariat. Cette enquête montrait que les trois principales raisons pour les bibliothèques de mener des partenariats était d'une part de « s'insérer dans la vie locale et culturelle », d'autre part, d'« augmenter les ressources de la bibliothèque » enfin de « développer la lecture et rechercher de nouveaux publics »⁶.

En 1996, Cl. Tabet⁷ proposait un mode d'emploi en cinq règles pour entamer une démarche partenariale sans faux pas et ainsi nouer des partenariats pertinents et efficaces.

- Première règle : une connaissance réciproque
- Deuxième règle : définir les objectifs et préparer le projet ensemble
- Troisième règle : identifier les responsabilités et les niveaux d'exécution des tâches
- Quatrième règle : unir ses forces
- Cinquième règle : prévoir l'évaluation sous forme de bilan collectif

La troisième règle énonce le principe de contractualisation du partenariat qui, selon Cl. Tabet, peut se faire, pour des partenariats à court terme, « au moyen de fiches techniques simples » et qui, pour des projets plus élaborés, « peut prendre la forme d'une convention, d'un cahier des charges entre les parties concernées »⁸.

A travers ce PPP, je me suis donc intéressée à une des étapes clés du processus partenarial. Il s'agit d'une étape importante et nécessaire mais qui, comme nous le verrons, est généralement peu abordée ou du moins trop rapidement abordée par la littérature professionnelle.

Après avoir présenté, dans une première et deuxième partie, les objectifs, les enjeux et le contexte de ce projet à la Bibliothèque Goutte d'Or, nous livrerons, dans un troisième temps, diverses réflexions et éléments concrets pour l'élaboration de chartes de partenariat.

⁶ Enquête sociologique menée par J.-P. Vosgin avec des étudiants en DUT Bibliothèques dans le cadre de travaux dirigés de sociologie à titre d'illustration des cours sur les techniques d'enquête. Cf. Dinclaux-Vosgin, p. 27-52

⁷ Cl. Tabet, *La bibliothèque « hors les murs »*, Paris, Cercle de la Librairie, 1996. Lors de mon travail, j'ai consulté la deuxième édition, cf. Tabet 2004 p. 59-61. Ce mode d'emploi est également exposé dans Dinclaux-Vosgin 1998, p. 21-22.

⁸ Dinclaux, Vosgin 1998, p. 21-22.

Une bibliothèque en restructuration

« LA GOUTTE D'OR A SA BIBLIOTHÈQUE »

C'est par ce gros titre que l'édition du lundi 13 décembre 1999 du *Journal de Paris* annonçait l'ouverture d'une bibliothèque municipale dans le quartier de la Goutte d'Or. Pour comprendre l'implantation et la construction de la Bibliothèque Goutte d'Or, il faut tout d'abord revenir sur le quartier lui-même, son histoire⁹, ses habitants et ensuite présenter le projet d'établissement qui a accompagné l'édification et l'ouverture de la bibliothèque municipale.

Le quartier de la Goutte d'Or

La Goutte d'Or est un quartier du 18^{ème} arrondissement de Paris délimité par le boulevard de la Chapelle au sud, la rue Doudeauville au nord, la rue Marx Dormoy voire la rue Stephenson à l'est et le boulevard Barbès à l'ouest. Pour les habitants du quartier, il s'arrête souvent au nord rue Marcadet ou même rue Myrha¹⁰. La Goutte d'Or apparaît ainsi comme un petit territoire isolé et protégé avec de grands boulevards autour et des petites rues à l'intérieur.

Bref historique du quartier

Au Moyen Age, on cultivait sur les flancs de la colline du quartier un vin de bonne réputation qu'on appelait Goutte d'Or. Au XIX^{ème} siècle, un cabaret situé à l'angle de la rue des Poissonniers porte ce nom donné par la suite au hameau. Le quartier a été construit entre 1830 et 1860. A partir de 1837, cette terre agricole est rapidement lotie par des promoteurs privés. En quelques années, la plupart des rues sont tracées. La vocation de ce nouveau quartier construit à la périphérie de Paris est d'accueillir les vagues de populations venant de province ou chassées par les réhabilitations du centre de Paris alors en pleine expansion. Les immeubles, construits en conséquence, sont de facture modeste et se composent de petits logements destinés à accueillir des familles à faible revenu ou des célibataires venus travailler à Paris au moment de la construction du chemin de fer. De même, de nombreux hôtels meublés, les « garnis », s'ouvrent dans le quartier. Ces caractéristiques en font un quartier privilégié pour toutes les vagues de migrants. Des populations du Nord de la France et d'Alsace, des Belges puis des Italiens, des Polonais, des Espagnols se sont succédé à la Goutte d'Or. Ainsi la population du quartier passe de 11000 à 49000 habitants entre 1851 et 1901. Le village de La Chapelle dont la Goutte d'Or était un quartier est annexé à Paris en 1860. Dès la fin du XIX^{ème} siècle, les premiers Kabyles arrivent dans le quartier. Mais le principal flux d'immigration maghrébine date des années cinquante. Depuis 1970, d'autres arrivées d'Afrique de l'Ouest, du Portugal, d'Asie et d'Europe centrale ont complété le paysage multiculturel du quartier. Enfin, à la fin des années 90, des Ghanéens et des Sri Lankais s'y installent à leur tour.

⁹ Sur l'histoire du quartier, cf. Toubon-Messamah 1990, Goldring 2006 et OVL 2008.

¹⁰ Cf. Annexe 1, p. 44.

1980-2000 : quartier en rénovation

En 1983, le Conseil de Paris vote une vaste opération de réhabilitation du sud du quartier. En effet, certains îlots sont déclarés insalubres à 80%. Pour se rendre compte de l'ampleur de cette rénovation, quelques chiffres suffisent : 1300 logements et 400 chambres démolis, 846 reconstruits, 245 immeubles réhabilités. Les parties nord et ouest du quartier ont été traitées dans un deuxième temps. En 1993, le projet d'une bibliothèque municipale voit le jour à la mairie du 18^{ème} arrondissement. En février 1995, un premier Contrat de Ville est signé entre la Ville, l'Etat et le Fonds d'Action Sociale et rend possible la construction de la bibliothèque. En effet, ce Contrat de Ville avait pour objectif d'améliorer plusieurs aspects du quartier notamment les problèmes d'insalubrité et de santé mais aussi la prise en charge des jeunes en difficulté et l'accueil des jeunes enfants. Des moyens sont alors donnés pour la construction de locaux scolaires, d'espaces publics et d'équipements sociaux et culturels. Parmi ceux-ci, on trouve « le complexe culturel Fleury » qui devait offrir de part et d'autre de la rue de Fleury une bibliothèque et un centre musical. Ce dernier n'a vu le jour qu'en février 2008¹¹. La bibliothèque se trouve à l'angle formé par le croisement des rues de Chartres et de Fleury dans la partie sud du quartier¹².

Les habitants du quartier¹³

Une bibliothèque municipale est un établissement de proximité conçu avant tout pour la population de son quartier. L'environnement direct d'une bibliothèque représente donc un élément important pour comprendre le fonctionnement d'une bibliothèque, sa politique documentaire, sa politique d'animations. Dans le cas de la Bibliothèque Goutte d'Or, les caractéristiques sociologiques du quartier sont d'autant plus intéressantes que la Goutte d'Or se démarque fortement des autres quartiers parisiens.

Selon le recensement de 1999, le quartier de la Goutte d'Or, d'une superficie totale de 27 hectares, compte 22017 habitants qui représentent 12% de la population du 18^{ème} arrondissement, un des arrondissements les plus peuplés de Paris. Il abrite plus de 45 nationalités différentes et comporte un nombre très important de foyers à bas revenus, d'allocataires du RMI et de chômeurs. 27% de ménages vivent sous le seuil de pauvreté par rapport à 11% à l'échelle parisienne et 23,1% de la population de la Goutte d'Or en âge de travailler se déclarent au chômage. En 1999, la proportion des moins de 20 ans représentait 24,6% des habitants du quartier contre 18 à 19% pour Paris. Ce chiffre s'explique par l'arrivée de familles nombreuses dans la dernière décennie et par le fort taux de fécondité des femmes du quartier. De même, 13,8% de la population du quartier ont plus de 60 ans contre 19,6% pour l'ensemble de Paris. Enfin, la Goutte d'Or abrite plus d'hommes que de femmes, ce qui se comprend parfaitement compte tenu de l'histoire du quartier et des premières vagues de Maghrébins venus seuls. Le

¹¹ Le projet du Centre Musical a été gelé à plusieurs reprises.

¹² Bibliothèque Goutte d'Or 2-4 rue Fleury 75018 Paris. Cf. Annexe 1.

¹³ Les chiffres donnés dans cette partie proviennent de trois sources : le recensement de 1999, les statistiques de la CAF, l'Observatoire de la Vie Locale de la Goutte d'Or. Ce dernier est un centre de ressources qui a pour vocation d'être un lieu d'information et de production de connaissances sur le quartier mais aussi de formation, de qualification et d'accompagnement des acteurs de la Goutte d'Or. Il réalise donc des études ; la dernière, dont les résultats ont été présentés en mai 2008, s'est intéressée aux loisirs et au temps libre des enfants et adolescents de la Goutte d'Or. Il produit également des documents qui rassemblent les différentes données statistiques disponibles sur le quartier. Cf. OVL 2008.

recensement de 1999 a montré que la population active de la Goutte d'Or occupe en proportion plus souvent des emplois d'ouvrier ou d'employé : 58% contre 34% à Paris. A l'inverse, les cadres ne représentent que 16% de la population active du quartier contre 35% à Paris. Enfin, en terme de niveau de formation, le taux des non diplômés, 26%, est l'un des plus élevés des quartiers prioritaires¹⁴ et plus de deux fois supérieur à celui de Paris, 11%. La Goutte d'Or fait aujourd'hui partie des « Zones Urbaines Sensibles » (ZUS).

La Goutte d'Or est donc un quartier populaire avec une importante population étrangère et une forte proportion de jeunes.

Projet d'établissement

Le projet d'établissement est un document définissant les orientations et les principaux axes d'action de la future bibliothèque aussi bien dans le domaine de la politique documentaire, de la mise en valeur des collections, de l'offre de services aux usagers que dans celui de l'organisation du travail du personnel.

Trois données principales ont présidé à la composition du projet d'établissement de la Bibliothèque Goutte d'Or. Tout d'abord, il s'agit d'une bibliothèque conçue dans le cadre des opérations de réhabilitation du quartier de la Goutte d'Or dont l'un des objectifs était de proposer aux habitants un aménagement en équipements culturels et sociaux dense. D'autre part, la bibliothèque s'est implantée dans un quartier, lieu d'immigration depuis plus d'un siècle, très populaire avec une forte population étrangère et jeune. Enfin, la Bibliothèque Goutte d'Or est le 56^{ème} établissement du réseau des Bibliothèques de la Ville de Paris et à ce titre doit répondre aux missions définies par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris¹⁵. Dès le départ, la vocation de la Bibliothèque Goutte d'Or est donc double comme le précisait Jean Gautier, alors Directeur des Affaires Culturelles, dans une lettre adressée à Daniel Vaillant, maire du 18^{ème} arrondissement, le 28 novembre 1996, « à la fois partie intégrante du réseau municipal de lecture publique et service de proximité à la disposition des habitants du quartier, notamment des jeunes ».

Tenant compte de ces trois éléments, Jérôme Barthélémy, conservateur chargé de la préfiguration de la future Bibliothèque Goutte d'Or¹⁶, a élaboré un projet d'établissement. Ce dernier vise trois objectifs, la complémentarité dans la couverture documentaire avec les bibliothèques environnantes ainsi qu'une coopération avec ces dernières, l'intégration de l'établissement dans le tissu social du quartier enfin la perspective d'amener de nouveaux publics peu familiers de l'écrit. En fonction de ces objectifs, Jérôme Barthélémy en concertation avec son équipe a opté pour plusieurs choix.

¹⁴ En 1981, la Goutte d'Or a été classée en Zone d'Education Prioritaire.

¹⁵ Le réseau des Bibliothèques de la Ville de Paris comporte aujourd'hui 64 établissements (55 bibliothèques de prêt et 9 bibliothèques spécialisées à vocation patrimoniale) qui sont dirigés par le Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia. Celui-ci, au sein de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris (DAC), assure la mise en œuvre de la politique municipale de lecture publique et d'accès à la culture et à la connaissance et gère les moyens nécessaires à cette action.

¹⁶ Jérôme Barthélémy a été nommé responsable de la création de la bibliothèque en octobre 1995.

Politique documentaire

Le projet d'établissement insiste tout d'abord sur la formation des publics qui se matérialise essentiellement par l'idée d'un pôle formation emploi baptisé INFODOR : Information et Documentation sur la Formation, l'Orientation et la Recherche d'emploi. Cette optique de formation est présente également dans la section Musique avec la volonté de proposer une collection de méthodes d'apprentissage de la musique ainsi que dans la section Adultes avec le souhait d'offrir des méthodes d'apprentissage de l'anglais, du français langue étrangère et des ouvrages d'accompagnement en liaison avec le travail effectué par de nombreuses associations dans le domaine de l'alphabétisation.

Quant à la fiction, le projet d'établissement annonce le désir de l'équipe de mettre l'accent sur la littérature du domaine arabe, classique et contemporaine, francophone ou non. De même, les documentaires comporteront des ouvrages sur le monde arabo-musulman (histoire, religion, vie quotidienne).

Mise en espace

Le projet d'établissement préconise une implantation devant faciliter l'orientation et la circulation de l'usager et un rez-de-chaussée « allégé » proposant des « produits d'appel » tels que nouveautés, revues, quotidiens. Il s'agit de ne pas effrayer une population souvent peu familière de l'écrit et de la lecture.

Personnel

Le projet d'établissement insiste sur le fait que la bibliothèque doit disposer d'un personnel formé et éprouvé au service public aimant donc particulièrement le contact avec le public mais aussi étant attiré par l'aspect social du métier de bibliothécaire. En effet, le service public, hors rangement des documents, est censé représenter plus de la moitié du temps de travail car une attention particulière doit être portée à l'accueil et à l'orientation de publics peu familiers de l'écrit et n'ayant pas l'habitude de fréquenter un tel établissement.

Partenariat

Sous ce terme, Jérôme Barthélémy évoque deux points, d'une part, la nécessité pour la future bibliothèque d'adopter une démarche du type « hors les murs », d'autre part, le développement de partenariats avec des relais afin de mener une action de sensibilisation efficace auprès des publics visés.

Le projet d'établissement dessine donc une bibliothèque avec un double rôle à jouer, à la fois culturel et social. Tandis que la mission assignée par la DAC aux bibliothèques du réseau, « amélioration du niveau culturel et du degré d'information de la population parisienne par le livre et les autres médias », définit le rôle culturel de la Bibliothèque Goutte d'Or, les caractéristiques sociologiques du quartier invitent l'ensemble de l'équipe à jouer un important rôle social.

C'est en fonction de ces objectifs et choix que la Bibliothèque Goutte d'Or a été constituée (acquisitions, animations, partenariats) et a ouvert ses portes en décembre 1999. En 2003, le poste de responsable a été vacant et n'a été à nouveau pourvu qu'en 2006 par Elisabeth Degon mais à temps partiel jusqu'en décembre 2007.

UNE RUPTURE...UN CONSTAT...

Une nouvelle équipe de direction

En décembre 2007, la Bibliothèque Goutte d'Or a reçu une nouvelle équipe de direction : Marie-Laure Gestin, au poste de responsable de l'établissement et Audrey Caillot à celui d'adjointe de la responsable. La mise en place d'un binôme à la tête de l'équipement a constitué une rupture par rapport à l'organisation précédente de la bibliothèque qui avait vu se succéder un seul responsable, pas de responsable et un responsable à temps partiel. Les deux nouvelles responsables ont alors entamé une réflexion sur le fonctionnement de la bibliothèque dressant en quelque sorte un bilan de l'activité de l'établissement après huit ans d'ouverture. Comme nous le verrons dans un troisième temps, cette mise au point a débouché sur divers projets déjà en cours ou à venir destinés à renouveler l'équipement, ce qui accentue encore davantage l'aspect de rupture engendré par le changement de l'équipe de direction.

Des chiffres

Avant de présenter la bibliothèque telle qu'elle a été perçue par les nouvelles responsables, en tant qu'espace vécu et pratiqué, il est intéressant de dresser un portrait objectif de l'établissement tel qu'il était en décembre 2007 à partir de données chiffrées¹⁷.

La Bibliothèque Goutte d'Or occupe 934m² dont 770m² d'espaces publics. Il s'agit, dans le jargon des bibliothèques, d'une « trois sections » : section Adulte, section Jeunesse et discothèque réparties sur quatre étages. Elle offre environ 75000 ouvrages en accès libre à ses usagers¹⁸.

En 2006, 257502 prêts et renouvellements avaient été effectués ce qui n'est pas excessif si l'on compare ce chiffre à d'autres bibliothèques du réseau qui offrent les mêmes services que la Bibliothèque Goutte d'Or. En 2006, 5726 usagers étaient inscrits ce qui représentait une légère baisse par rapport à 2005 où 5841 inscrits avaient été comptabilisés¹⁹. Les catégories socioprofessionnelles des personnes inscrites sont les suivantes :

- Elèves, étudiants 21%
- Employés 16,3%
- Cadres et professions intellectuelles et supérieures 15,4%

On constate qu'il y a peu de chômeurs or ils sont nombreux dans le quartier. Cependant, on sait que dans ce genre de contexte, il n'est jamais agréable de se déclarer chômeurs. Très souvent, l'utilisateur préfère inscrire son ancienne profession ou alors ne rien renseigner. La catégorie « Indéterminés, personnes ne désirant pas répondre » représente 21,4% des usagers inscrits à la Bibliothèque Goutte d'Or. Les statistiques montrent également que la bibliothèque est essentiellement fréquentée par ceux qui en auraient le moins besoin, « les cadres et les professions intellectuelles supérieures ». Ceci n'est pas

¹⁷ Sur la Bibliothèque Goutte d'Or, cf. Annexe 2, p. 45.

¹⁸ Sans tenir compte de l'importante campagne de désherbage actuellement en cours.

¹⁹ Données du rapport de synthèse de 2006 établi par la cellule statistiques du Bureau des Bibliothèques, celui de 2007 n'étant pas encore finalisé au début de mon stage.

une caractéristique propre à la Bibliothèque Goutte d'Or et rappelle ce qu'avait mis en évidence en 1989 l'enquête sur les pratiques culturelles des Français²⁰ : gonflement des catégories de population les plus familières des équipements culturels (les cadres et les professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires et les étudiants) et intensification de leurs pratiques culturelles et non pas réel élargissement des publics. C'est à partir de la publication de cette enquête que l'échec du projet de démocratisation culturelle du Ministère de la Culture avait été rendu patent. Cet échec est toujours d'actualité comme le prouve de façon peut-être encore plus criante le cas de la Bibliothèque Goutte d'Or.

Les chiffres de la Bibliothèque Goutte d'Or par rapport au reste du réseau parisien ne sont pas très alarmants mais cela ne signifie pas que la bibliothèque fonctionne au maximum de ses possibilités. Ainsi, plusieurs dysfonctionnements, déjà perçus par certains membres de l'équipe, ont-ils été relevés par les deux nouvelles responsables.

Un constat

Après quelques mois dans l'établissement, suite à une pratique quotidienne de la bibliothèque notamment lors des plages de service public, à la participation à quelques animations, à la fréquentation et à la rencontre de partenaires et de certaines structures du quartier, diverses constatations ont été faites.

Une première constatation pressentie dès les premières semaines de présence dans l'établissement, également confirmée par divers membres de l'équipe de la bibliothèque, établit que la population multiculturelle du quartier ne fréquente pas assez la bibliothèque. Certes, il y a le coin presse au rez-de-chaussée qui attire des hommes du quartier venant régulièrement voire quotidiennement lire leurs journaux et revues habituels, mais aussi le pôle Jeunesse où l'on retrouve toujours le même petit groupe d'enfants très souvent à la bibliothèque plus pour passer le temps que réellement profiter des collections et des ressources de l'établissement. Enfin le Pôle Arts et Musique et le pôle Adultes sont appréciés des quelques habitants du quartier qui les fréquentent. Mais ces deux pôles sont également visités par des usagers venant d'autres arrondissements notamment pour emprunter des CD qu'ils n'ont pu trouver ailleurs. Dans l'ensemble, les deux responsables souhaiteraient que les personnes du quartier investissent davantage la bibliothèque. A cette faible fréquentation, deux grandes raisons, qui sont également d'autres constatations faites par les deux responsables et par plusieurs personnes de l'équipe, peuvent être avancées. Tout d'abord, les locaux de la Bibliothèque Goutte d'Or livrent une image encore trop scolaire et élitiste de la bibliothèque ce qui ne peut qu'effrayer la population du quartier peu habituée à l'écrit et à la lecture et peu encline à fréquenter de manière spontanée les établissements culturels en général et plus spécifiquement une bibliothèque municipale. D'autre part, même si depuis huit ans, un travail a été fait en direction de différentes associations, écoles et structures de santé du quartier, la bibliothèque ne semble pas encore suffisamment ancrée dans la vie locale. Il en résulte qu'elle n'est pas assez connue à l'extérieur. Certaines personnes n'osent pas y entrer pensant qu'elles n'y ont pas le droit tel ce jeune homme d'une vingtaine d'années venue chercher à la bibliothèque son jeune frère, habitué de la section Jeunesse à défaut de pouvoir rester chez lui, et qui a demandé s'il pouvait entrer dans l'établissement. D'autres ignorent l'existence de la bibliothèque ou du moins sa localisation. Ainsi lors

²⁰ Enquête réalisée par le Service des Etudes du Ministère de la Culture transformée depuis en Département des Etudes et de la Prospective (DEP). Cf. Enquêtes *Les pratiques culturelles des Français* pour 1973, 1981, 1989 et 1997, DEP, ministère de la Culture/La Documentation française et cf. Saez 2005.

de BHLM, certains enfants, enthousiasmés par les lectures en plein air, apprennent l'existence d'une bibliothèque gratuite dans leur quartier. De même, lors d'une présentation de la bibliothèque à une réunion parents-enseignants dans une école maternelle, certains parents découvraient également la présence dans leur quartier d'un établissement gratuit proposant des services pour eux et leur famille. Ces deux constatations illustrent parfaitement les deux causes traditionnellement évoquées pour expliquer l'ignorance d'une bibliothèque par son environnement proche : crainte et méconnaissance envers l'établissement.

La deuxième grande constatation est qu'il semble difficile de fidéliser les publics venus à la bibliothèque par le biais d'associations notamment les groupes d'alphabétisation, ou les enfants et adolescents amenés lors de visites scolaires.

Ces diverses constatations font apparaître une bibliothèque en-deçà de ses potentialités qui ne remplit pas avec succès toutes les missions qui lui sont assignées et qui ne suit plus pleinement les divers choix énoncés dans le projet d'établissement.

...DES PROJETS ET DES RÉALISATIONS

C'est pour cela que la nouvelle équipe de direction a conçu divers projets présentés et discutés avec l'ensemble de l'équipe de la Bibliothèque. Certains ont déjà été initiés et sont désormais des réalités, d'autres en sont encore au niveau de l'élaboration. L'objectif principal de ces projets est d'attirer la population multiculturelle du quartier, de la fidéliser et de faire en sorte qu'à terme cette population s'approprie la Bibliothèque Goutte d'Or, équipement conçu avant tout pour elle. Les projets concernent d'une part, la bibliothèque elle-même, son organisation intérieure et son fonctionnement, d'autre part, la bibliothèque face à son environnement et à ses relations avec l'extérieur.

Organisation de la bibliothèque

Nouvelle implantation des collections

Un premier projet consiste en la volonté de réorganiser les espaces notamment par une nouvelle implantation des collections accompagnée d'un nouveau mobilier²¹. Le grand changement concernerait le rez-de-chaussée visible depuis l'extérieur et qui offre la première impression de l'équipement à celui qui entre dans le bâtiment. Actuellement, depuis la rue le passant voit des étagères avec des livres et des tables de travail ce qui renvoie, comme nous l'avons dit, une image trop scolaire et studieuse de l'établissement. Le rez-de-chaussée doit désormais se concevoir comme une zone d'appel. Les nouvelles responsables souhaitent ainsi y redéployer des collections attractives et attrayantes telles que la presse, la fiction et une partie de la bande dessinée et aménager l'espace avec un mobilier coloré, convivial, proche du salon de lecture : ni chaises ni tables mais des fauteuils, un canapé et des étagères moins hautes que celles actuelles pour dégager la perspective. Le rez-de-chaussée doit devenir un espace clair, aéré, agréable pour la lecture mais aussi un espace qui invite aux rencontres, aux

²¹ Ce projet de réimplantation des collections est préparé, dès à présent, par une importante campagne de désherbage dans les différents étages de la bibliothèque.

échanges, en somme un espace animé, visible de l'extérieur. Le rez-de-chaussée deviendrait ainsi une vitrine attractive de l'établissement.

Un mobilier plus coloré devrait également égayer les étages supérieurs, tous concernés à terme par une nouvelle implantation des collections. Ainsi, au deuxième étage, traditionnellement appelée la discothèque, une grande partie de l'espace est actuellement occupée par la collection de CD tandis que les documents sur l'art, l'architecture, la peinture... sont relégués sur les côtés, peu visibles et pas toujours commodes à consulter notamment les beaux et volumineux livres d'art. Dès à présent, la Discothèque a été rebaptisée Pôle Arts et Musiques ce qui permet de mettre l'accent sur l'ensemble des collections et pas seulement sur les CD et ainsi de précéder la mise en valeur physique des collections.

Réaménagement de l'accueil du public

Comme le projet d'établissement l'avait souligné, l'accueil et l'information sont essentiels pour la population du quartier qui demande plus d'attention et d'écoute qu'un public traditionnel. Actuellement, il n'existe plus d'accueil au rez-de-chaussée mais uniquement une grande banque destinée aux opérations du prêt-retour. Les agents qui y sont postés ne peuvent donc pas prendre le temps d'accueillir les usagers, de les renseigner, de les orienter. Ils les renvoient systématiquement au premier étage où certaines personnes peu habituées des lieux n'osent aller. Le projet consiste donc en la mise en place d'un point accueil dès le rez-de-chaussée et au remplacement, dans les différents étages, des actuelles banques d'accueil gigantesques, véritables barrières physiques entre le bibliothécaire et le lecteur, par des bureaux plus modestes et moins impressionnants incitant et facilitant la communication. Ce réaménagement physique des points d'accueil et de renseignements devrait également s'accompagner d'un renforcement des plages de service public comme le préconisait dès le départ le projet d'établissement : « plus de la moitié du temps de travail sera consacrée au service public ».

La bibliothèque et son environnement

Deux pôles transversaux ont été mis en place dans le courant du mois de mars 2008 grâce au recrutement de deux Bibliothécaires Adjointes Spécialisées (BAS).

Pôle Adolescents

Le quartier abrite une proportion importante de jeunes. Jusqu'à présent, ils avaient à leur disposition la section Jeunesse généralement fréquentée par des enfants de 6 à 10 ans et donc peu attrayante pour des jeunes de 12-16 ans. Ils avaient du mal à trouver leur place dans la bibliothèque lorsqu'elle offrait la traditionnelle division en trois sections : Adultes, Discothèque, Jeunesse. Désormais, il existe le Pôle Jeunesse, toujours au troisième étage, pour les enfants de 0 à 12 ans et un Pôle Adolescents en cours d'organisation et de constitution (acquisitions, animations...). Ce pôle est volontairement conçu comme un pôle transversal sans espace physique délimité. Les collections conseillées à ce public seront à terme signalées dans les rayonnages du Pôle Adulte, du Pôle Arts et Musique et du Pôle Jeunesse par un logo spécifique apposé sur les documents en question.

Pôle Animation et Multimédia

Le deuxième pôle transversal mis en place est celui de l'Animation et du Multimédia²². La partie Animation du pôle dont l'objectif est de créer du lien au sein même de la bibliothèque, entre la bibliothèque et son environnement, entre la bibliothèque et les différents acteurs sociaux, culturels et scolaires du quartier, comporte deux volets : d'une part, le développement et l'organisation d'animations ponctuelles, régulières dans les locaux, d'autre part, la redéfinition d'une politique de partenariats dynamique et structurée.

Animation culturelle : manifestations ponctuelles avec ou sans partenaire

L'animation culturelle ou socioculturelle organisée avec ou sans partenaires est destinée avant tout à motiver les enfants ou les jeunes et à instaurer un rapport positif et stimulant aux livres ou aux lieux avec l'ensemble des usagers. Selon la communication réalisée autour de ces manifestations, l'animation culturelle peut également permettre d'accueillir de nouveaux publics et de les fidéliser en leur proposant régulièrement de nouvelles activités telles qu'expositions, conférences, présentations de livres, ateliers d'écriture....

Action culturelle : partenariats sur le long terme

Je m'attarderai plus longuement sur le deuxième aspect du pôle Animation. L'action culturelle concerne davantage une véritable politique culturelle développée autour de la lecture, du livre et des autres médias et se mène en partenariat. Elle concerne donc le sujet de mon PPP. Par la mise en place d'une Bibliothécaire Adjointe Spécialisée spécifiquement dédiée à l'animation, les nouvelles responsables entendent redéfinir la politique de partenariats et la dynamiser : prise de contacts régulière et constante par la même personne référent, communication suivie envers les différents partenaires. Elles souhaitent également structurer cette politique de partenariats au moyen de chartes de partenariat. Le but recherché par cette politique de partenariat redéfinie, dynamisée et structurée par la contractualisation des liens est de toujours mieux intégrer la bibliothèque dans le tissu local et ainsi d'attirer de nouveaux publics. En effet, pour atteindre cet objectif, il faut, tout d'abord, nouer des liens, puis formaliser ces relations afin de les pérenniser. Ainsi, derrière ce projet de contractualisation des partenariats, l'enjeu est-il double. D'une part, il s'agit, à court terme, de rendre efficaces et efficaces les partenariats élaborés. D'autre part, il s'agit, à long terme, de pérenniser ces liens et ainsi de fidéliser les publics. Les caractéristiques sociologiques du quartier ont montré toute l'importance et toute la pertinence de mener des actions en partenariat avec les forces vives du quartier. Toute bibliothèque aujourd'hui doit se concevoir en réseau mais il est des situations qui invitent d'autant plus à nouer des partenariats et notamment avec les associations du quartier. Ces partenariats sont donc un atout pour la bibliothèque qui s'intègre ainsi mieux dans son quartier mais également pour les habitants du quartier qui disposent ainsi d'une offre culturelle et socioculturelle unifiée à l'échelle du quartier et structurée par des liens formalisés.

Après avoir présenté les enjeux et les objectifs de ce projet et avoir ainsi compris pourquoi aujourd'hui la Bibliothèque Goutte d'Or a entamé une réflexion sur la contractualisation des partenariats, il faut à présent prendre connaissance de la situation

²² Je ne m'intéresserai qu'à la partie Animation de ce pôle. La partie Multimédia correspond au déploiement très prochain sur l'ensemble des bibliothèques du réseau de postes multimédia.

de cette bibliothèque face à la démarche partenariale et plus particulièrement face à ses partenaires.

Les partenaires de la bibliothèque Goutte d'Or : objectifs et enjeux

RECENSEMENT DE L'ENSEMBLE DES FORCES VIVES DU QUARTIER

Institutions culturelles, associations, établissements d'enseignement et de formation, librairies, structures d'accueil de publics spécifiques sont autant de forces vives pertinentes pour un partenariat avec une bibliothèque.

La Goutte d'Or possède la plupart de ces différents types de structures et offre notamment un paysage associatif dense.

Un paysage associatif dense

Les associations jouent un rôle important de relais à la Goutte-d'Or. Dès les années 70, les premières associations voient le jour. Il y a tout d'abord Paris Goutte-d'Or puis Accueil Goutte-d'Or et Enfants Goutte-d'Or. Aujourd'hui, le quartier possède un tissu associatif riche, dynamique et diversifié avec près de 45 associations. Elles couvrent tous les champs ou presque du développement social urbain : qualité de vie, culture, accompagnement social et intégration, sports et loisirs, emploi et insertion par l'économique. Au cours de la décennie 80, plusieurs d'entre elles se sont réunies en « coordination inter associative » dans le but d'échanger sur leurs pratiques et de monter des projets multi partenariaux. Cette coordination sans statut juridique a acquis une légitimité auprès des habitants et des autres acteurs du quartier et regroupe 18 associations dont les activités sont énumérées en annexe²³.

Pour compléter ce panorama du paysage associatif de la Goutte d'Or²⁴, il faut évoquer le Café Social Dejean qui a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2008 et dont le cadre juridique est l'association Ayyem Zamen créée en juin 2000²⁵. Sa mission est « d'accueillir les personnes âgées, notamment des vieux migrants, dans un espace de sociabilité, convivial, chaleureux, les écouter, soulager leur détresse, les sortir de l'isolement, les aider dans les démarches quotidiennes pour faciliter l'accès aux droits et assurer une veille sociale sur des situations susceptibles de se dégrader ».

Enfin, il faut citer l'association Atouts Cours avec laquelle la bibliothèque travaille depuis plusieurs années. Fondée en 1997, en direction des personnes à la recherche d'une meilleure insertion sociale et professionnelle, l'association fonctionne grâce à une dizaine de bénévoles et un permanent à temps partiel. Après avoir proposé des formations linguistiques, un suivi des adhérents et de l'accompagnement scolaire pour les enfants et faute de moyens humains et financiers, l'association s'est recentrée sur les formations linguistiques et le suivi social des apprenants. Des cours d'alphabétisation sont ainsi dispensés à des personnes

²³ Annexe 3, p. 47.

²⁴ L'association Atouts Cours et le Café Social font partie des dernières associations qui se sont implantées dans le quartier, c'est pour cela qu'elles ne sont pas intégrées dans la coordination inter associative.

²⁵ Cette même association gère également le Café Social Belleville dans le 20^{ème} arrondissement ouvert depuis le 17 janvier 2003.

n'ayant jamais été scolarisées et des cours de Français Langue Étrangère à des migrants allophones.

Ecoles, collèges, lycées

Le quartier de la Goutte d'Or est classé en Zone d'Éducation Prioritaire depuis 1981. Les écoles dans le quartier sont très nombreuses, 7 maternelles, 7 primaires et deux polyvalentes ainsi que 2 écoles primaires privés. Le quartier compte trois collèges dont une Section d'enseignement général professionnel adapté. Il n'y pas de lycées dans le quartier même de la Goutte d'Or mais le 18^{ème} arrondissement comporte un lycée général et technologique, un lycée technologique et cinq lycées professionnels.

Structures de santé

Le partenariat bibliothèque-hôpital existe, des formations à destination des personnels des bibliothèques sont d'ailleurs proposées dans ce sens. La Bibliothèque Goutte d'Or se situe à proximité de l'hôpital Lariboisière.

D'autre part, le quartier abrite un centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) qui dépend de l'association Le Moulin Vert. Cette association parisienne fondée en 1902 par l'Abbé Violet gère aujourd'hui 25 services dans toute la France et se charge du CMPP de la rue Barbès (aujourd'hui, rue Stephenson) depuis 1987. C'est un établissement de soins et de prévention conventionné avec la sécurité sociale, d'aide aux enfants et adolescents de 0 à 20 ans ayant des difficultés psychologiques, d'adaptation ou de développement. Les équipes regroupent médecins, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes et assistantes sociales. Elles reçoivent 450 à 500 enfants par an.

Enfin, le Pôle Santé Goutte d'Or, né en 1997, est un centre polyvalent qui s'adresse aux familles et à leurs enfants. Cette structure héberge un centre de consultation infantile (PMI), un centre de planification et d'éducation familiale, un espace santé ouvert aux associations, aux médecins du quartier, aux équipes institutionnelles de proximité pour favoriser des rencontres, des échanges et des animations sur l'éducation à la santé et la prévention, un service de consultations médicales gratuites et une permanence sociale.

Institutions culturelles

Le nombre d'institutions culturelles dans le quartier de la Goutte d'Or se monte à trois. A côté de la bibliothèque, se trouvent le Centre Musical Fleury et l'Institut des Cultures d'Islam.

Le Centre Musical Fleury a ouvert ses portes en novembre 2008. A l'origine, il faisait partie d'un projet plus vaste, « Le complexe culturel Fleury » qui comprenait également la bibliothèque. Il fonctionne aujourd'hui de manière indépendante et se destine principalement aux jeunes musiciens amateurs mais aussi aux musiciens professionnels, aux associations, aux habitants du quartier et d'ailleurs. Il met à disposition du public 1500 m² sur cinq niveaux où se répartissent 7 studios de répétitions, un studio d'enregistrement, une salle de spectacle d'une capacité de 300 places, un lieu de ressources sur les musiques actuelles, un hall pouvant accueillir des expositions et propice aux rencontres, un bar et deux salles de pratiques collectives.

« Doter le quartier d'un nouvel équipement permettant à ses habitants musulmans et non musulmans, et plus généralement à l'ensemble des Parisiens et Franciliens de

disposer d'un lieu d'échange et de partage proposant des activités universitaires, culturelles et culturelles » tel est le projet de l'Institut des Cultures d'Islam décidé par la Ville de Paris en 2006. Dans l'attente de sa construction (l'Institut prendra place dans deux bâtiments distincts, l'un rue Polonceau, l'autre rue Stephenson), un centre de préfiguration a ouvert ses portes rue Léon en octobre 2006 et propose déjà des expositions, des projections de films, des conférences « offrant à chacun l'occasion de se familiariser et d'approfondir sa connaissance des cultures musulmanes du monde arabe ».

Après ce rapide panorama, on constate que les possibilités de partenariat pour la bibliothèque sont nombreuses. Depuis son ouverture, la bibliothèque en a-t-elle profité et comment a-t-elle mis en valeur ses possibilités?

DEPUIS 8 ANS, QUELS PARTENARIATS ?

Nouer des partenariats était un des choix retenus par l'équipe de préfiguration et mentionnés dans le projet d'établissement. Jérôme Barthélémy, en 1996, dans une note adressée aux adjoints au maire du 18^{ème} arrondissement, rappelle toute l'importance pour la Bibliothèque Goutte d'Or de s'engager dans des partenariats : « Un gros travail en direction des partenaires extérieurs est à mener. En effet, [...] une collaboration étroite avec les associations très présentes sur le quartier (Paris Goutte-d'Or, etc...), les crèches, les éducateurs et les établissements d'enseignement me paraissent une condition indispensable à la réussite ».

Cette partie se veut une mise au point sur l'existant en matière de collaboration et un bilan quant à la contractualisation des relations. Ne seront évoqués que les partenariats qui existent depuis plusieurs années et ceux encore d'actualité durant l'année 2007-2008 et non pas les collaborations engagées lors de manifestations ponctuelles ni les partenariats anciens qui ne sont plus en vigueur.

Ecoles et collèges

A la Bibliothèque Goutte d'Or, la coopération bibliothèque-école se résume à l'accueil de classes. L'équipe Jeunesse propose essentiellement trois rendez-vous. La première séance est une visite de la bibliothèque avec une présentation des collections en fonction du niveau scolaire et une explication des conditions d'emprunt. Une deuxième séance est proposée autour d'un thème choisi après concertation entre le bibliothécaire et l'enseignant : initiation ludique à la recherche documentaire, lecture de contes et d'albums ou projection de diapositives... Cette deuxième séance peut être renouvelée une deuxième fois. Une autre formule est également proposée par les bibliothécaires Jeunesse : une visite encadrée et des créneaux horaires limités pour l'emprunt de livres.

La coopération bibliothèque-école dure de plusieurs années avec plus ou moins de continuité selon les écoles et les classes. Il n'y a jamais eu aucune convention ou charte pour formaliser ces relations. Il faut mentionner deux documents sur lesquels la responsable du Pôle Jeunesse fonde ses liens avec les écoles, d'une part, un document rédigé par les services centraux du Bureau des Bibliothèques intitulé « Accueil des groupes »²⁶, d'autre part, un document informel produit par la responsable du Pôle Jeunesse appelée « Charte de coopération bibliothèque Jeunesse-classes ». Tandis que le

²⁶ Annexe 5, p. 57.

premier valable pour l'ensemble des bibliothèques du réseau réglemente l'accueil des groupes en général et non pas seulement celui des classes qui sont des groupes spécifiques, le second est plus une charte d'accueil, dans laquelle sont mentionnées les règles et les objectifs que s'est fixée la section jeunesse pour accueillir les classes, qu'une véritable charte de partenariat avec les objectifs, les engagements respectifs de chaque partenaire.

Groupes d'alphabétisation

Envisagé dès la période de préfiguration de l'établissement, le partenariat avec des associations en charge de cours d'alphabétisation se répète d'année en année. La Bibliothèque Goutte d'Or collabore avec six associations : Accueil Goutte d'Or, Accueil Laghouat, ASFI (Association de Solidarité des Femmes Immigrées), Atouts Cours, Secours Populaire Français, Secours Catholique. Ce partenariat consiste en l'accueil des groupes d'alphabétisation à la bibliothèque pour une visite de la bibliothèque et une présentation de son fonctionnement. Ces rencontres ont pour but de désacraliser le lieu bibliothèque et de faire en sorte que ces personnes peu habituées de l'écrit se familiarisent avec la bibliothèque et parviennent progressivement à se l'approprier. Ce partenariat pourtant reconduit chaque année et indispensable dans un quartier tel que celui de la Goutte d'Or n'a jamais fait l'objet d'une contractualisation²⁷. Cela pourrait s'avérer bien nécessaire. En effet, dans le cadre de ce partenariat, la bibliothèque travaille avec des associations qui fonctionnent très souvent grâce à des bénévoles dont la présence n'est cependant pas toujours régulière. Lors de ma première période d'affectation en décembre 2007, une visite thématique de la bibliothèque à des femmes en cours d'alphabétisation au Secours Populaire était prévue un vendredi matin en dehors des heures d'ouverture au public. La préparation de cette visite avait demandé du temps et mobilisé deux bibliothécaires. Au final, une seule personne accompagnée de la bénévole de l'association s'est présentée au rendez-vous. L'information de cette visite avait été mal relayée par les bénévoles aux différents apprenants. Une charte pour fixer les règles des visites serait très utile. L'une des clauses pourrait ainsi mentionner qu'endessous d'un certain nombre de personnes la visite n'aurait pas lieu. En fixant des conditions, une charte a un pouvoir de contrainte certes morale mais cela peut déjà engendrer une certaine rigueur chez les deux partenaires.

ADOS

L'Association pour le Dialogue et l'orientation Scolaire, contrairement à ce que ses initiales pourraient indiquer, ne s'occupe pas exclusivement d'adolescents mais également de personnes plus jeunes²⁸. Le partenariat engagé durant l'année 2007-2008 concernait d'ailleurs des enfants entre 6 et 9 ans. Il consistait en deux ateliers, l'un autour de contes, l'autour du théâtre. Chaque bibliothécaire animait un groupe de 8 à 12 enfants maximum. Cette collaboration n'a pas donné lieu à une convention. L'atelier de contes s'est arrêté en milieu d'année car il ne correspondait plus selon la bibliothécaire en charge de l'animation à ce qu'elle avait projeté en début d'année. Je reviens sur l'échec de cette collaboration dans la troisième partie en évoquant l'absence de charte comme raison principale²⁹.

²⁷ Comme pour l'accueil des classes, les bibliothécaires du Pôle Adultes peuvent se reporter au document général d' « accueil des groupes » de la Ville de Paris.

²⁸ Annexe 3, p. 47

²⁹ Cf. Troisième partie, p. 29.

Le CMPP

Durant l'année 2004-2005, la bibliothèque et le CMPP Moulin Vert ont collaboré notamment grâce à l'action d'une stagiaire en licence IUP métiers du livre³⁰. Cette collaboration s'est matérialisée tout d'abord par la création d'une Carte collectivités au nom du CMPP permettant au centre de pouvoir emprunter à la bibliothèque jusqu'à 40 documents pendant six semaines. D'autre part, une fois par mois, le mardi et le jeudi matins, deux bibliothécaires se rendaient au centre et s'installaient dans la salle d'attente afin de lire des albums, des contes aux enfants présents. Enfin, des bibliothécaires ont participé à deux reprises à un atelier contes organisé par le CMPP. Ce partenariat essentiel et bénéfique pour chacune des parties ne s'est pas accompagné d'une contractualisation, n'a pas donné lieu à un bilan en fin d'année et l'année suivante le partenariat n'a pas été reconduit.

Avec qui la bibliothèque souhaite collaborer cette année et les prochaines années et avec qui est-il possible d'envisager une contractualisation des liens ?

PARTENARIATS POUR L'ANNÉE 2008-2009 ET AUTRES PROJETS

Pôle Jeunesse

Cette année, la coopération bibliothèque-école sera reconduite mais selon quelques changements. En effet, la nouvelle responsable de l'établissement, toujours dans l'optique de rendre la bibliothèque plus attrayante notamment aux yeux de la population multiculturelle du quartier, souhaite une visite découverte ludique, des accueils de classes sur projets, des bibliothécaires « hors les murs » allant dans certaines classes faire des lectures ou des présentations d'ouvrages enfin la constitution d'un groupe enseignants-bibliothécaires autour de la littérature jeunesse. Ces différentes nouveautés ainsi que les projets thématiques des différents bibliothécaires ont été présentés lors de deux rencontres organisées à la bibliothèque. Lors de cette rencontre, l'idée d'une formalisation de la coopération au moyen d'une charte a également été annoncée.

Le Pôle Jeunesse s'engage également cette année dans un partenariat avec l'association les Enfants de la Goutte d'Or (EGDO). Le mardi de 17 à 18h, un groupe de 8 à 10 enfants entre 6 et 9 ans part pour « un voyage à travers les contes ». Cette animation se déroulera alternativement à la bibliothèque et dans les locaux de l'association et proposera des lectures de contes par la bibliothécaire, des tandems de lecture entre un CM1 et un CP afin d'offrir un apprentissage ludique de la lecture. L'idée d'une charte de partenariat a été évoquée aux membres de l'association EGDO mais les modalités et le contenu de l'atelier n'étant pas totalement finalisés, le temps de la contractualisation n'est pas encore possible.

La bibliothèque a noué un partenariat avec la Compagnie Graines de Soleil pour la réalisation d'un atelier théâtre hebdomadaire le mercredi après-midi de 16h à 17h30 dans la salle Animations du quatrième étage de la bibliothèque. Une comédienne a été recrutée par la Compagnie. Une convention a été rédigée une première fois par

³⁰ Cf. Pierré 2005.

l'administratrice de l'association, puis relue et annotée par C. Firdion, responsable du Pôle Jeunesse, par J. Curien, responsable du Pôle Animation et Multimédia et par moi-même et enfin corrigée en fonction de nos annotations. Le partenariat bibliothèque/compagnie se verra donc contractualisé très prochainement lorsque cette convention aura été signée par Marie-Laure Gestin.

La responsable du Pôle Jeunesse regrette de ne pouvoir actuellement renouer un partenariat avec le CMPP par manque de temps et d'effectifs. La nouvelle responsable en est informée et dès que cela sera possible prendra contact avec cette structure. En effet, ce partenariat ne peut être que profitable pour les deux parties engagées. En 2001, 80% des enfants soignés dans ce centre venaient du 18^{ème} arrondissement et 51,76% du quartier de la Goutte d'Or. Une collaboration bibliothèque-CMPP permettrait aux enfants de s'éveiller aux plaisirs de la lecture, de se familiariser avec les livres, l'univers de la littérature jeunesse et adolescents mais aussi de prendre connaissance de l'existence d'un équipement ouvert pour eux dans leur quartier et ainsi de se l'approprier plus facilement. Quant à la bibliothèque, ce partenariat, s'il est suivi, lui permettrait de s'insérer toujours mieux dans la vie locale.

Pôle Adultes

Comme chaque année, le partenariat avec les associations en charge de cours d'alphabétisation sera reconduit cette année. Une réunion début octobre doit avoir lieu avec les différentes associations pour mettre au point le partenariat de l'année 2008-2009. Comme nous l'avons vu, même s'il s'agit d'un partenariat indispensable pour les deux parties, il n'a jamais été contractualisé. Cependant, depuis mai 2008, la bibliothèque s'est dotée d'un document intitulé « Engagements réciproques » précisant les droits et les devoirs de la bibliothèque d'une part, des associations en charge de groupes d'alphabétisation d'autre part³¹. Ce document a été élaboré par G. Chevalier en stage à la Bibliothèque Goutte d'Or au printemps 2008 alors que j'étais en formation à l'Enssib³². Dans le cadre d'un mémoire sur les non-francophones en bibliothèque³³, elle a mené une réflexion sur les animations, les affichettes d'information et de présentation de la bibliothèque et sur les types de documents les plus adéquats et adaptés à ce public spécifique. Elle a également mené un excellent travail en direction des groupes d'alphabétisation. Elle a cherché à améliorer le partenariat bibliothèque-associations d'alphabétisation en structurant mieux les accueils de groupes et en formalisant cette collaboration par la rédaction du document « Engagements réciproques ».

Pôle Adolescents

Le Pôle Adolescents mis en place en mars 2008 est en cours de constitution (acquisitions, définition d'une politique d'animations). Les partenariats en sont donc encore au stade de la réflexion ou de la prise de contacts. Cependant, dès cette année, la responsable du Pôle souhaite travailler avec deux collèges dont le collège Marx Dormoy qui a déjà collaboré avec la bibliothèque. L'année prochaine, elle aimerait travailler avec des lycées professionnels. Comme l'a montré le recensement des forces vives du quartier, il n'y a pas de lycées dans le quartier même de la Goutte d'Or mais plusieurs dans le 18^{ème} arrondissement. Puisque la Bibliothèque Goutte d'Or est également à

³¹ Annexe 6, p. 61.

³² Même si nous avons peu travaillé ensemble, nous avons beaucoup échangé.

³³ Chevalier 2008.

proximité du 10^{ème} arrondissement, il serait peut-être intéressant de rechercher dans cet arrondissement des lycées professionnels. Le Pôle Adolescents n'est pas encore dans le temps de la contractualisation, mais bien dans celui de la prise de contacts et se situe donc dans les premières étapes de la démarche partenariale telle qu'elle est définie par Cl. Tabet³⁴ ou D. Arot³⁵.

Pôle Arts et Musique

Faire renaître l'idée du projet « Le complexe culturel Fleury » et enfin le réaliser pourrait constituer un beau partenariat. Marie-Laure Gestin, Fl. Hoche, responsable du Pôle Arts et Musiques et certains membres du Pôle souhaitent vivement nouer un partenariat avec le Centre Musical Fleury. Pour l'instant, seules des échanges, des rencontres ont eu lieu entre les deux structures par ailleurs associées dans un projet de quartier³⁶. Le Pôle Arts et Musiques en matière de partenariats se trouve donc dans la même position que le Pôle Adolescents.

Pôle Animations et multimédia

Différents contacts ont été pris avec le Café Social et ont donné lieu à une première rencontre entre J. Curien, responsable du Pôle Animations et Multimédia et Marie-Laure Gestin et le coordinateur de l'association Ayem Zamen pour réfléchir sur la façon dont les deux structures pourraient collaborer : des animations à la bibliothèque et au Café Social, dans des journaux et revues destinés au pilon pour alimenter le coin presse du Café Social. J'ai également rencontré le coordinateur de l'association afin de lui présenter mon projet et afin de discuter de l'éventualité de chartes de partenariat entre le Café et la Bibliothèque. Nous en sommes donc aux premières étapes de la démarche partenariale et il nous a semblé essentiel d'aborder la question des chartes dès le départ. Cela est également un moyen d'évaluer le sérieux du futur partenaire.

A la suite du bilan des relations entre la Bibliothèque Goutte d'Or et les forces vives du quartier, il apparaît que les partenariats engagés par la bibliothèque n'ont jamais été contractualisés. Cela aurait pu, à plusieurs reprises, s'avérer nécessaire et éviter des échecs ou des non renouvellements de collaboration. La contractualisation avait pourtant été encouragée puis prescrite par l'équipe de préfiguration. Aujourd'hui, seul un document établi par la Ville de Paris et une convention rédigée par la Compagnie Graines de Soleil existent. On comprend donc que même si des partenariats existent, ils ne sont pas toujours bien menés et ont ainsi peu de retombées sur l'image de la bibliothèque et sur son insertion dans le tissu associatif et dans la vie locale. Il en résulte que la population multiculturelle du quartier, après huit ans de cohabitation avec la bibliothèque, n'a pas encore réussi à s'approprier cet établissement conçu en premier lieu pour elle.

Cependant, au vu des projets de partenariat de cette année et des années futures, de nombreuses occasions de contractualiser se dessinent. Certaines, déjà en cours, sont bien avancées, d'autres en sont encore à l'étape de la réflexion.

³⁴ Tabet 2004, p. 59-61.

³⁵ Arot 2002, p. 46.

³⁶ Projet qui réunit la bibliothèque, l'Institut des Cultures d'Islam, la Salle Saint Bruno et le Centre Musical Fleury autour du thème du quartier de la Goutte d'Or au temps de la Guerre d'Algérie. Cela devrait se concrétiser en mai 2009 par des expositions, des projections de films, des concerts, des conférences.

Il est temps, à présent, de savoir comment mettre en place des chartes de partenariat et de formaliser la méthode de contractualisation des partenariats.

Mise en place de chartes de partenariats

Cette troisième et dernière partie entend répondre à trois grandes questions. Pourquoi mettre en place des chartes de partenariat en bibliothèque ? Comment peut-on s'y prendre et quels écueils faut-il éviter pour élaborer de tels documents ? Enfin, avec qui et avec quels types de chartes peut-on formaliser un partenariat ? Pour y répondre, je me suis basée sur la littérature professionnelle et sur mon expérience à la Bibliothèque Goutte d'Or.

Pour mener à bien ce PPP, je me suis entretenue avec différents partenaires de la bibliothèque, avec certains acteurs sociaux et culturels du quartier et avec des bibliothécaires du réseau de la Ville de Paris et d'ailleurs. J'ai mené une sorte d'« enquête » sans y mettre les formes conventionnelles, traditionnelles. En effet, il ne s'agissait pas toujours d'entretiens programmés à l'avance, certains échanges ont ainsi eu lieu lors de rencontres de partenaires durant le service public ou de bibliothécaires à l'occasion de visites d'autres établissements. Les questions que j'ai posées à mes divers interlocuteurs avaient été cependant préparées. J'avais établi une liste de questions auxquelles je souhaitais une réponse. Programmés ou non, mes entretiens étaient ainsi centrés sur un questionnaire-guide d'entretien, il s'agissait donc d'entretiens semi-directifs. Par ces échanges, je souhaitais éclairer deux points, d'une part, la popularité de la contractualisation dans le processus partenarial auprès des partenaires et auprès des bibliothécaires et, d'autre part, le cas échéant, les modalités de la contractualisation. Il ressort que l'idée de mettre en place des chartes de partenariat est fortement appréciée et même souhaitée mais pas encore ancrée dans les habitudes notamment du monde associatif. Cette démarche est surtout évoquée au sujet des partenariats engageant des moyens financiers. De la part des bibliothécaires, les chartes sont très souvent un élément auquel ils ont déjà pensé et qu'ils auraient aimé concrétiser à plusieurs reprises. Ils étaient donc très intéressés par cette réflexion sur l'élaboration de la contractualisation des partenariats en bibliothèque.

POUR UN PARTENARIAT RÉUSSI, PÉRENNE ET VALORISATEUR

Pourquoi mettre en place des chartes de partenariat en bibliothèque ? Commençons tout d'abord par une sélection de la littérature professionnelle sur le thème du partenariat afin d'estimer la place qu'y occupe la contractualisation.

L'ouvrage *Guide de la coopération Bibliothèque-Ecole*³⁷ donne les clés, comme son nom l'indique, pour élaborer des partenariats entre le monde scolaire et le monde des bibliothèques³⁸. On peut également citer trois ouvrages sur le thème du partenariat. Claudie Tabet dans son ouvrage de 1996 *La bibliothèque « hors les murs »*, dont une

³⁷ Guide 1996.

³⁸ La coopération bibliothèque-école, compte tenu de son ancienneté, est le type de partenariat qui bénéficie de la bibliographie la plus dense. Pour ce PPP, je me suis cantonnée au *Guide de la coopération Bibliothèque-Ecole* (Guide 1996) mais pour plus d'informations, Cf. Privat 1995, Dinclaux-Vosgin 1996.

nouvelle édition est sortie en 2004³⁹, s'intéresse essentiellement aux partenariats autour du livre et en direction de la lutte contre l'illettrisme. *Partenariats et bibliothèques. Domaines culturel et international*⁴⁰ rend compte d'une journée professionnelle d'études sur les nécessités, les pratiques, les modalités et les mises en œuvre des partenariats par les bibliothèques dans les domaines culturel et international organisée en 1997 par l'Observatoire de la lecture, des bibliothèques et des usages nouveaux de la filière de formation aux métiers des bibliothèques de l'IUT Michel de Montaigne. D. Arot, dans *Les partenariats des bibliothèques*⁴¹, s'intéresse essentiellement aux partenariats des établissements français à l'étranger. Enfin, il faut mentionner un article d'Y. Alix dans le *Bulletin des Bibliothèques de France*, compte rendu de deux journées d'études, à la BMVR de Marseille, L'Alcazar, en novembre 2004, sur le thème du partenariat⁴². Après ce bref panorama de la littérature professionnelle, un premier constat s'impose : le partenariat en bibliothèques semble encore largement peu étudié⁴³. Il apparaît cependant, à la lecture de ces ouvrages, que la contractualisation, certes peu détaillée, est toujours évoquée. Comme nous l'avons présenté en introduction, Cl. Tabet fait de la contractualisation la troisième règle de son mode d'emploi du partenariat en évoquant la « signature de protocoles, de conventions, de circulaires » ou la « rédaction d'un cahier des charges »⁴⁴. Le *Guide de la coopération Bibliothèque-Ecole* est l'ouvrage qui s'intéresse le plus longuement à la question de la contractualisation en y consacrant un chapitre entier intitulé « Quels cadres pour coopérer ? »⁴⁵. Quant au cas spécifique de la bibliothèque Goutte d'Or, dès l'époque de la préfiguration, Jérôme Barthélémy aborde cette question. Dans le projet d'établissement, il présente « la signature de conventions » comme un « véritable passage obligé ». Or, comme nous l'avons fait remarquer dans la deuxième partie, cela n'a pas été concrétisé.

Même si les chartes de partenariat n'occupent pas une place prépondérante dans la littérature professionnelle et dans la réalité, elles peuvent cependant s'avérer très utiles et indispensables pour un bon partenariat à court et long termes et être un document de poids lors de bilans, évaluations et demandes de subventions. En effet, ce sont ces deux grandes raisons, garantie du partenariat et outil de valorisation, qui expliquent le souhait de contractualiser des liens et qui me sont apparues à la lecture de la littérature professionnelle et à l'écoute de ce que les partenaires de la Bibliothèque Goutte d'Or et les nouvelles responsables de l'équipement ont exprimé à ce propos.

Garantie du partenariat

Lorsque l'on travaille en partenariat avec le milieu associatif, la démarche empirique est la plus répandue au détriment de la formalisation qui ne représente pas toujours une évidence. Cela est beaucoup moins vrai pour les institutions culturelles et les écoles même si, comme le prouve la Bibliothèque Goutte d'Or, des coopérations bibliothèque-école existent sans la moindre mise par écrit des modalités du travail en commun. Cependant, lorsque l'on prend le temps d'expliquer les raisons et les avantages d'une charte de partenariat, les associations en comprennent tout l'intérêt et y sont tout à fait favorables. On peut ainsi citer le cas du Café Social où la première réaction, lorsque

³⁹ Edition consultée dans le cadre de ce PPP, Tabet 2004.

⁴⁰ Dinclaux-Vosgin 1998.

⁴¹ Arot 2002.

⁴² Alix 2005.

⁴³ Les travaux d'élèves et d'étudiants sur le thème du partenariat sont plus nombreux, cf. Bibliographie, p. 39. Les ouvrages sur l'action et l'animation culturelles consacrent également des développements sur le partenariat.

⁴⁴ Tabet 2004, p. 61.

⁴⁵ Guide 1996, p. 61-84.

mon projet a été présenté, a été de demander avec curiosité et étonnement : « des chartes de partenariat, Ah, et pourquoi ? » et qui est maintenant d'accord sur le fait de contractualiser ses relations futures avec la bibliothèque. Selon Cl. Tabet, « la contractualisation apporte indéniablement des garanties et une qualité de coopération incomparable avec la méthode empirique, la plus courante, qui repose sur la confiance mutuelle des partenaires ». Elle explique la prédominance de la méthode empirique par le fait que souvent « on recule [...] devant le travail que représente la préparation d'une [...] convention, alors même qu'elle garantit une qualité au projet et qu'elle est incomparablement plus efficace que la méthode empirique [...]. Faire confiance à « l'autre », c'est humain et très respectable, mais en général c'est aussi dénué de rigueur. Or la rigueur est la première qualité à exiger dans un partenariat »⁴⁶. Yves Alix, dans son compte rendu des rencontres organisées à l'Alcazar sur le partenariat, rappelle les recommandations de Leonor de Nussac de l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'avocat Franck Benalloul qui ont « présenté le recours au contrat comme une condition nécessaire pour un partenariat réussi »⁴⁷. En effet, la contractualisation est une garantie du partenariat à la fois à court et à long terme.

A court terme

A court terme, c'est-à-dire pendant la durée du partenariat, le « cahier des charges demeure le garant du partenariat [...] »⁴⁸.

A la Bibliothèque Goutte d'Or, Marie-Laure Gestin souhaite, en effet, établir des chartes de partenariat afin de formaliser les liens qui existent entre la bibliothèque et différents acteurs du quartier, de baliser ses diverses relations et ainsi d'ordonner la multiplicité des coopérations pour une plus grande efficacité.

Durant le partenariat lui-même, grâce à une charte, chacun sait précisément ce qu'il a à faire, ce qu'il doit faire, comment il doit le faire et le cas échéant dans quels délais il doit le faire. La charte est en quelque sorte une feuille de route permettant d'engager l'action partenariale sur des bases communes et ensuite d'avancer sans se tromper ou du moins en minimisant les erreurs. Ainsi, selon E. Lacrampette, administratrice de la Compagnie Graines de Soleil, une convention entre les deux parties permet de « démarrer sur de bonnes bases, sur des bases sûres et concrètes ».

D'autre part, en cas de problème, le recours à une trace écrite est essentiel afin de dénouer rapidement un éventuel conflit et de permettre au partenariat de se poursuivre. Ainsi, l'atelier du vendredi soir à la Bibliothèque Goutte d'Or mené en partenariat avec l'association ADOS⁴⁹ s'est arrêté en cours d'année car la bibliothécaire en charge de l'atelier n'a pas apprécié la façon dont cette animation avait évolué et s'était transformée, selon elle, en une garderie pour enfants. D'une séance sur l'autre, les enfants n'étaient pas toujours les mêmes. Il pouvait arriver que l'accompagnateur ne soit pas présent. Et l'association, de son côté, n'avait pas mis en place un suivi de cette animation. Cet échec peut s'expliquer, selon moi, par le fait que les modalités de cet atelier n'ont pas été suffisamment discutées et réfléchies entre les deux partenaires en début d'année et qu'elles n'ont donc pas été, par la suite, couchées sur papier. Sans contractualisation, l'association ADOS s'est peut-être sentie moins engagée ou du moins a respecté son engagement à sa guise, quant à la bibliothécaire, elle ne pouvait pas recourir à un document écrit pour prouver au partenaire que l'atelier tel qu'il se

⁴⁶ Tabet 2004, p. 23.

⁴⁷ Alix 2005.

⁴⁸ Dinclaux-Vosgin 1996, p. 22.

⁴⁹ Cf. Deuxième partie, p. 22.

présentait vers la fin ne correspondait plus aux choix de départ et ainsi le redémarrer sur de meilleures bases.

Par la mise en place d'une charte, chaque partenaire est responsabilisé et personnellement engagé. La charte joue le rôle d'un code de bonne conduite.

Une charte permet aux partenaires de partir sur des bases communes, d'avancer en minimisant les faux pas et, en cas de désaccord en cours de route, de pouvoir rebondir et poursuivre les engagements communs. Un partenariat avec une charte est donc un partenariat doté à la fois d'une feuille de route et d'un code de bonne conduite et dont la viabilité est ainsi garantie.

A long terme

Parmi les raisons évoquées par Marie-Laure Gestin pour la mise en place de chartes de partenariats, il y a la volonté de rendre pérennes les relations déjà existantes et celles à venir entre la bibliothèque et certaines structures du quartier, d'inscrire le partenariat sur le long terme et ainsi de donner une visibilité à l'action de la bibliothèque à l'échelle du quartier. Avec une charte, chaque partenaire se sent engagé et lié à l'autre durant le temps du partenariat, trois mois, six mois, un an, et souhaite ainsi reconduire, prolonger et approfondir les relations qu'il a nouées. Par la contractualisation, la coopération ne se base plus sur des initiatives personnelles ou des investissements individuels mais sur des fonctions et des objectifs qui engagent l'association, la bibliothèque, l'école... On peut se rappeler le cas du partenariat entre la bibliothèque et le CMPP Moulin Vert qui, essentiellement impulsé par une personne alors en stage à la Bibliothèque Goutte d'Or, ne s'est pas renouvelé, malgré son succès, l'année suivante⁵⁰.

Les partenariats sont également volontiers renouvelés lorsqu'ils ont été contractualisés car une charte permet de faire une évaluation pertinente et objective de l'action menée en partenariat. A partir d'un document écrit, il est plus facile de lister les dysfonctionnements par rapport aux clauses de départ, d'y remédier et éventuellement de modifier les termes du contrat. Le partenariat est ainsi reconduit sur de nouvelles bases qui prennent en compte les erreurs, les blocages passés. Des partenariats sans contractualisation risquent, d'année en année, de répéter les mêmes erreurs et à terme de s'essouffler et ensuite de s'éteindre. J.-M. Privat regrette ainsi la discontinuité des partenariats due très souvent à un manque de suivi⁵¹. A ce propos, on peut évoquer le cas de la coopération entre la Bibliothèque Goutte d'Or et les écoles du quartier. Marie-Laure Gestin, nouvelle responsable de l'établissement, souhaitant faire un bilan des actions passées et envisager les perspectives futures, a organisé une rencontre avec Claire Boniface inspectrice académique de circonscription. Lors de cette rencontre, l'inspectrice Cl. Boniface est venue accompagnée par deux directeurs d'école qui ont ainsi exprimé leur ressenti vis-à-vis des animations passées et leurs attentes. Selon moi, ce bilan aurait été plus performant et objectif si les différentes personnes présentes à cette rencontre avaient pu se référer à un document écrit, notamment Marie-Laure Gestin et moi-même, nouvelles dans cet établissement et n'ayant pas suivi dans sa totalité la coopération bibliothèque-école. Ce bilan ne se basait que sur des ressentis, ceux des enseignants d'une part, ceux des bibliothécaires du Pôle Jeunesse d'autre part. Lors de cette rencontre, un document tel qu'une charte a donc fait cruellement défaut.

⁵⁰ Cf. Deuxième partie, p. 23.

⁵¹ Privat 1995.

Outil de valorisation de la bibliothèque

Lors des bilans et évaluations

Comme on vient de le voir, la charte est un moyen pour les équipes de faire un bilan de leurs activités communes, de voir les points forts et faibles du partenariat et ainsi de l'infléchir dans une nouvelle direction. Durant les bilans et les évaluations, une charte est également indispensable en tant que document attestant l'existence de partenariats à la bibliothèque et signalant la nature et le contenu de ces partenariats. Dans ce cas, une charte constitue alors un élément de poids sur lequel peut s'appuyer l'évaluation d'une tutelle, d'une hiérarchie qui très souvent ne se trouve pas dans les mêmes locaux que la bibliothèque. Les chartes livrent une image d'autant plus positive de l'établissement et de son fonctionnement qu'elles mettent en évidence le professionnalisme de l'équipe qui a su mener et contractualiser des actions en partenariat. Les chartes représentent donc un moyen efficace pour une bibliothèque de se valoriser auprès de sa tutelle, de sa hiérarchie. Dans le même sens, elles permettent également, en cas d'échec d'un partenariat, de ne pas dévaloriser l'image de la bibliothèque. Je citerai l'exemple de la médiathèque du Port (Ile de la Réunion)⁵² qui, il y a quelques années, avait développé une animation hors les murs intitulée « Lire aux pieds des immeubles » en partenariat avec Pass'Port, une association para-municipale d'animation et vie citoyenne. Des agents de la médiathèque devaient sur des vélos, équipés de sacoches contenant les livres destinés à être lus sur place, rejoindre les cours d'immeubles de quartiers un peu éloignés de la Centrale. S'agissant de quartiers dits « difficiles » et d'ailleurs classés en ZEP, le projet prévoyait que les bibliothécaires seraient introduits et accompagnés par des animateurs de quartier de l'association Pass'Port. Cependant, alors que les vélos avaient été commandés et déjà livrés à la médiathèque, l'association connut des difficultés de gestion très importantes. Les premières sorties de « Lire au pied des immeubles » ont alors été reportées puis finalement jamais réalisées jusqu'à aujourd'hui⁵³. Comme le précise Michel Etheve, « heureusement pour la direction de la bibliothèque, une convention avait été signée, liant la médiathèque et l'association. La dépense [liée à l'achat des vélos] qui s'était révélée inutile passa donc au titre de perte collatérale des difficultés de l'association et non comme une erreur de gestion [de la part de l'équipe de la médiathèque] ou pire, une malversation ».

Pour les demandes de subventions

Les chartes peuvent également s'avérer très utiles pour obtenir des subventions. En effet, en livrant l'image d'une bibliothèque dynamique, professionnelle, insérée dans son environnement proche, les chartes peuvent ainsi soutenir positivement des éventuelles demandes de subventions.

D'autre part, elles sont un moyen pour faciliter les démarches administratives de demandes de subventions. La « majorité des dispositifs de droit commun, ministériels ou interministériels, invitent les partenaires à contractualiser leur « coopération », bon

⁵² Suite à une conversation avec Michel Etheve actuellement élève conservateur à l'Enssib, et précédemment assistant des bibliothèques à la médiathèque du Port.

⁵³ « En 2008, les vélos acquis par la commune n'ont toujours pas roulé leur premier kilomètre et dorment encore dans le local de stockage de la médiathèque où, en plus, ils encombrant » Michel Etheve.

procédé pour que le dossier conjoint ait plus de chances de bénéficier d'un soutien»⁵⁴. Cl. Tabet conforte son propos par un exemple, « dans le cadre de la politique de la ville, une convention signée entre une bibliothèque publique, un centre social et une association socioculturelle sera considérée plus favorablement par la commission *ad hoc* que l'étude par celle-ci de trois dossiers séparés».

Au final, une charte :

- améliore la qualité du travail partenarial ;
- inscrit dans le temps et dans la durée l'action partenariale d'une bibliothèque ;
- valorise l'image de la bibliothèque ;
- est un signe de professionnalisation de la démarche partenariale dans les bibliothèques.

CHARTES DE PARTENARIAT : MODE D'EMPLOI.

Comment mettre en place des chartes de partenariat ? Je propose dans cette partie un « Guide » en quatre points pour la mise en place de chartes de partenariats. Avant de présenter ce mode d'emploi, il est intéressant de faire une mise au point sur le vocabulaire à utiliser.

Vocabulaire

Lorsque l'on parle de contractualisation de partenariats, trois termes sont principalement utilisés, convention, contrat et charte.

Charte : règles fondamentales d'une organisation officielle. Dans le cadre d'un partenariat, il s'agit donc des règles fondamentales qui régissent la collaboration = code de bonne conduite.

Convention : accord de deux ou plusieurs personnes portant sur un fait précis = engagement.

Contrat : convention par laquelle une ou plusieurs personnes « s'obligent, envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou à ne pas faire qqch. » (Code Civil)⁵⁵ = des obligations.

Ces trois termes mettent en avant les différentes idées qui constituent la contractualisation d'un partenariat : l'idée d'accord mutuel, d'engagement, d'obligations à respecter (chaque partenaire a des droits mais aussi des devoirs), et l'idée d'une feuille de route et d'un code de bonne conduite. A la Bibliothèque Goutte d'Or, Marie-Laure Gestin a toujours utilisé le terme de charte qui a une connotation positive comme le confirme sa définition, il s'agit de règles. Le terme convention renvoie à des partenariats plus institutionnels notamment dans le cadre de la coopération bibliothèque-école mais c'est aussi le terme employé par exemple par la directrice de la médiathèque du Port et celui choisi par la Compagnie Graines de Soleil. En effet, dans ce dernier cas, il s'agit bien d'un accord entre la bibliothèque et la Compagnie pour organiser en collaboration un atelier théâtre dans les locaux de la bibliothèque. Enfin, le terme contrat est très

⁵⁴ Tabet 2004, p. 23.

⁵⁵ Définitions du *Petit Robert*.

souvent réservé pour des partenariats engageant des moyens financiers. Ainsi Paris-Bibliothèques (une note car association présentée seulement dans le III) pour ses animations passent des contrats avec des auteurs, des illustrateurs. De même, la Compagnie Graines de Soleil a passé un contrat avec la comédienne recrutée pour animer l'atelier-théâtre. Il n'y a donc pas une appellation meilleure qu'une autre à l'exception du terme contrat qui renvoie à l'aspect financier du partenariat et qui n'est peut-être pas à utiliser dans n'importe quelle situation de collaboration.

Quatre règles

Sur l'exemple de Cl. Tabet⁵⁶, je propose quatre règles à suivre pour établir une charte viable, fonctionnelle et efficace.

Règle n°1 : Reconnaissance de la charte par les deux partenaires.

Les partenaires doivent être d'accord sur le principe d'une charte. Dès le départ, il convient d'expliquer que le partenariat comprendra une partie écrite. Cette trace écrite doit être reconnue par les différentes parties participant à la collaboration. Aucune charte ne doit être imposée. Cette reconnaissance est importante notamment lors de conflits. La charte doit constituer un document auquel les deux partenaires se réfèrent.

Règle n°2 : Une réflexion commune

Le temps de la réflexion dans l'élaboration d'une charte est indispensable afin qu'aucun élément-clé ne soit oublié, que le contenu soit pertinent et en adéquation avec les objectifs, les actions et les modalités du partenariat engagé.

Règle n°3 : Une rédaction en trois temps

Le temps de la rédaction est important et profitable s'il se déroule en trois temps. Chaque partenaire rédige un document à partir de la réflexion commune qui a été menée au préalable. Les deux partenaires confrontent ensuite leur document respectif afin d'en réaliser un troisième en commun qui sera le document final. Cela évite que la charte ne soit élaborée dans le sens de l'un ou de l'autre partenaire et permet d'obtenir une charte au contenu ordonné, complet et réfléchi.

Règle n°4 : Signatures et publicité

Une charte pour être valable doit être signée par les personnes adéquates qui ont le pouvoir d'engager l'équipement, l'association dont elles dépendent dans un partenariat. D'autre part, la production d'une charte doit s'accompagner d'une large publicité afin que l'ensemble des adhérents au projet de partenariat ait bien pris connaissance du document et ainsi des modalités, du contenu et des délais du partenariat.

⁵⁶ Cf. Introduction, p. 8.

QUELLES CHARTES? : ESSAI DE MODÉLISATION OU DE TYPOLOGIE?

Chartes institutionnelles et contrats

La partie « Outils contractuels du partenariat ? » du chapitre 3 « Quels cadres pour coopérer ? » du *Guide de la coopération Bibliothèque-Ecole* proposent différentes conventions types accompagnées d'exemples pour la contractualisation de partenariats institutionnels au niveau régional, départemental, communal et local. Cinq types de documents sont ainsi présentés : convention pour la participation d'intervenants extérieurs (par exemple, un bibliothécaire), convention école/collectivité locale, convention Education nationale/Ville, plan départemental de lecture et charte régionale Education nationale/Lecture publique⁵⁷. Pour la coopération bibliothèque-école, il existe donc des documents institutionnels tels que des chartes de partenariat conclues entre une commune et l'Education nationale. La Ville de Mulhouse s'est ainsi dotée de cet outil de partenariat en établissant une Charte des accueils de classes en bibliothèque - Ville de Mulhouse-Education nationale⁵⁸.

Dans le cadre de la Ville de Paris, toutes les animations qui engagent des intervenants extérieurs rémunérés, qui mettent en jeu des fonds financiers, les contrats de coopération sont établis par Paris-Bibliothèques. C'est une association à but non lucratif sous contrat avec la Mairie de Paris qui produit et assure la promotion des animations culturelles des 65 bibliothèques municipales du réseau⁵⁹. Elle se charge donc de la rédaction des contrats de travail d'intervenants tels qu'auteurs, illustrateurs, groupes de musique...

Des chartes à la Bibliothèque Goutte d'Or

C'est dans le cadre de la coopération bibliothèque-école que le projet de mise en place de chartes de partenariat est le plus avancé. Cela s'explique par plusieurs raisons. D'une part, il s'agit d'un partenariat ancien à l'échelle nationale. A la Bibliothèque Goutte d'or c'est également le partenariat plus ancien et le plus suivi d'année en année et celui dans lequel les bibliothécaires jeunesse sont le plus investis. D'autre part, Cl. Boniface, inspectrice...., fait partie du comité de rédaction du *Guide de la coopération Bibliothèque-Ecole*, elle est donc très demandeuse sur ce sujet. A partir des remarques de madame Boniface, de Marie-Laure Gestin et de l'équipe Jeunesse mais également de leurs attentes respectives, j'ai élaboré une première charte⁶⁰ à l'aide d'un modèle d'une convention bibliothèque-école. Mon projet et l'existence de cette première charte ont été annoncés par C. Firdion, responsable du Pôle Jeunesse, lors des deux moments de rencontres bibliothécaires-enseignants organisés à la bibliothèque à la fin du mois de septembre 2008. Très prochainement, cette charte sera envoyée par mail aux directeurs

⁵⁷ Guide 1996, p. 65-84.

⁵⁸ Annexe 4, p. 52.

⁵⁹ Paris-Bibliothèques produit également et diffuse les expositions itinérantes des bibliothèques municipales parisiennes, édite et diffuse les publications réalisées en collaboration avec les bibliothèques ainsi que des ouvrages publiés à son initiative. Enfin, elle réalise et diffuse de nombreux documents d'information sur l'activité des bibliothèques notamment par la revue *En vue*.

⁶⁰ Annexe 7.

des différentes écoles du quartier pour qu'ils en discutent avec leurs enseignants déjà engagés ou qui souhaitent s'engager dans des partenariats avec la Bibliothèque Goutte d'Or, qu'ils fassent des propositions, complètent et modifient le cas échéant ce premier document.

L'accueil des groupes d'alphabétisation bénéficie également d'une réflexion déjà bien avancée sur les chartes de partenariat. Comme nous l'avons dit dans la deuxième partie, grâce au travail de G. Chevalier, ce partenariat dispose déjà depuis mai 2008 d'un document intitulé « Engagements réciproques ». C'est à partir de ce texte qu'une réunion entre bibliothécaires du Pôle Adultes devrait très prochainement se tenir pour réfléchir à l'élaboration d'un document plus complet avec les objectifs, les modalités du partenariat et une partie réservée aux engagements. Ce document devra ensuite être présenté aux différents partenaires pour finalement aboutir à une charte de partenariat entre la bibliothèque et les associations. Deux types de chartes se dessinent actuellement, l'une pour l'accueil des groupes d'alphabétisation à la bibliothèque, l'autre pour une collaboration plus vaste comprenant non seulement l'accueil des groupes mais également le déplacement de bibliothécaires à plusieurs reprises sur les lieux des cours pour des lectures, des présentations d'ouvrages ou de la bibliothèque tout simplement.

Enfin, il faut terminer par un partenariat qui se verra définitivement contractualisé dans quelques jours, celui entre la Bibliothèque Goutte d'Or et la Compagnie Graines de Soleil. Une convention rédigée par E. Lacrampette, administratrice de la Compagnie, puis revue en fonction de nos remarques a été établie et adressée à Marie-Laure Gestin. Aujourd'hui, le partenariat Bibliothèque Goutte d'Or-Compagnie Graines de Soleil est le seul à la bibliothèque à posséder une véritable convention respectant certaines règles : rédaction à plusieurs mains, mention des objectifs, modalités et durée de l'animation. Même si cette contractualisation n'a pas été impulsée par la bibliothèque, elle a cependant pu se réaliser dans de bonnes conditions grâce à la réflexion actuellement menée à la Bibliothèque Goutte d'Or sur la mise en place de chartes de partenariat. En effet, il y a quelques années la Compagnie et la bibliothèque avaient déjà collaboré mais la convention qui liait alors les deux structures était clairement rédigée en faveur de la Compagnie dénommée Organisateur dans le document tandis que la bibliothèque n'était que le partenaire. D'autre part, seules les obligations de la bibliothèque étaient mentionnées. Enfin, il ressortait de cette convention que la bibliothèque ne faisait que prêter ses locaux pour une animation entièrement dirigée par la Compagnie. Dans la convention actuelle, la Compagnie et la bibliothèque apparaissent sur le même plan et s'investissent selon leurs savoir-faire et compétences respectives.

Modélisation ou typologie?

Le *Guide de la coopération Bibliothèque-Ecole* propose des conventions types en fonction des différents partenaires institutionnels en jeu (école, commune, Education nationale...). Cet ouvrage concerne un partenariat spécifique celui entre le monde des bibliothèques et le monde scolaire. Dans le cadre général du partenariat en bibliothèque, est-il pertinent de proposer des chartes types en fonction des partenaires? Plus que des modèles, ce sont des types de documents et les éléments-clés d'une charte que l'on peut énumérer et présenter.

Types de documents

Du simple document au contrat de plusieurs pages, les outils de contractualisation sont multiples. Engagements réciproques cf. le travail de G. Chevallier avec les associations en charge de groupes d'alphabétisation. Cela peut correspondre à une première étape dans le processus de contractualisation. En effet, il est difficile et très certainement contre productif d'exiger du partenaire de changer les modalités de collaboration. Un document tel que permet de mettre par écrit noir sur blanc les conditions auxquelles chaque partenaire s'engage. Il s'agit simplement d'une mise par écrit d'attitudes adoptées et respectées de manière empirique. La mise en place d'une charte ou d'une convention selon le vocabulaire utilisé peut ensuite être proposé mais peut très bien démarrer un partenariat comme c'est le cas avec la Compagnie Graines de Soleil ou formaliser un partenariat déjà ancien comme cela est en cours d'élaboration avec les écoles du quartier. Cie Graines de Soleil : deux raisons au fait que nous en soyons déjà à ce type de documents : partenariat déjà existant, d'autre part, il faut un partenariat contraignant car Cie s'engage auprès d'une comédienne qu'elle a recrutée. Avec les écoles, un document plus élaboré (objectifs, enjeux, modalités, engagements...) qu'une simple énumération d'engagements réciproques car les objectifs du partenariat sont connus et reconnus, les modalités ont déjà été éprouvées à maintes reprises : nous sommes donc en mesure de lister les droits et les devoirs de chaque partenaire.

Enfin pour des partenariats engageant des fonds, des véritables contrats qui doivent être consignés chez un notaire pour une reconnaissance plus grande car des fonds publics sont en jeu.

Éléments clés d'une charte

On peut donc proposer des types de documents plus ou moins adaptés à la nature du partenariat et à son état d'avancement dans le processus partenarial. Il est également intéressant d'énumérer un ensemble d'éléments indispensables dans la rédaction d'une bonne charte. Ce sont des éléments-clés que doit contenir tout document écrit dont la fonction est de formaliser une collaboration à plusieurs. Ces éléments-clés sont en quelque sorte les parties indispensables d'une bonne charte et sont au nombre de quatre. Les parties en présence, les objectifs du partenariat, les modalités des actions menées en commun et les engagements réciproques me sont apparues comme des parties essentielles d'une charte fonctionnelle et efficace. Après une présentation plus ou moins brève des différents partenaires selon le contexte du partenariat, la partie Objectifs a pour but de clarifier les objectifs respectifs des structures engagées et les objectifs communs à l'ensemble des partenaires. Cette partie permet d'inscrire le partenariat dans l'action plus globale de chacune des parties en présence. La partie Modalités constitue le cœur de la charte et se compose de différentes sous-parties dont le contenu de l'action menée en commun et ses modalités pratiques (horaires, durée, lieu...). Quant aux engagements réciproques, ils fixent en trois temps les droits et devoirs respectifs et communs des partenaires.

Le but visé par la présence de ces divers éléments-clés dans une charte est qu'aucune question ne soit laissée en suspens, sans réponse et puisse prêter à interprétation.

Conclusion

Le partenariat en bibliothèque est aujourd'hui une évidence et une réalité dans de nombreuses bibliothèques. Jusqu'à aujourd'hui, il n'a pas donné lieu à de nombreux écrits mais la multiplicité des travaux d'élèves et d'étudiants à ce sujet prouvent l'existence sur le terrain d'une réflexion sur ce thème. A la Bibliothèque Goutte d'Or également, l'équipe s'intéresse à sa politique de partenariats et, depuis décembre 2007, grâce à l'action conjuguée des deux nouvelles responsables et de certains membres de l'équipe, elle tente de la rendre plus dynamique et fonctionnelle. Dans ce but, un Pôle Animations a été créé, l'équipe Jeunesse a été incitée à mieux organiser ses accueils de classes autour de projets prédéfinis, et les membres des autres pôles ont été invités à réfléchir à de nouveaux partenariats. Enfin, dans cette optique de redéfinition et de restructuration de la politique partenariale de la bibliothèque, une réflexion autour des chartes de partenariats a été engagée. Ces chartes sont destinées à formaliser les relations de coopération, à rendre pérennes les liens noués avec différents partenaires et à inscrire plus fortement la bibliothèque dans la vie locale du quartier. L'objet de ce PPP était d'estimer la faisabilité de ce projet à la Bibliothèque Goutte d'Or et de voir s'il était possible de proposer des documents types en fonction de la nature des partenariats contractés. Aujourd'hui, on peut dire que la contractualisation a fait ses débuts à la Bibliothèque Goutte d'Or et qu'elle ne demande qu'à être perséverée, renouvelée et approfondie. D'autre part, nous avons vu que proposer des documents types n'était pas efficace. Cependant, pour mettre en place des chartes de partenariat viables, fonctionnelles et pertinentes, quatre règles sont à suivre et quatre piliers indispensables doivent constituer le document de contractualisation.

Cette réflexion sur les chartes de partenariat s'intègre dans un ensemble de projets plus vastes qui visent à rendre la Bibliothèque Goutte d'Or plus attrayante aux yeux des habitants du quartier. L'objectif à terme est que la population multiculturelle du quartier parvienne à s'approprier cet établissement ce qu'elle n'a pas parfaitement réussi à faire ces huit dernières années. Le développement de partenariats et leur formalisation sont un point fort de cette démarche. Mais des chartes bien faites ne peuvent tout faire. Les partenariats structurés, dynamiques seront d'autant plus performants s'ils sont accompagnés et confortés par une politique documentaire adéquate, par un personnel assez nombreux pour être à l'écoute de nouveaux usagers pas toujours habitués de l'écrit et à fréquenter un tel établissement, tout en restant disponible pour les usagers fidèles de la Bibliothèque Goutte d'Or.

Bibliographie

Ouvrages

Arot 2002 : Dominique Arot, *Les partenariats des bibliothèques*, Paris, Presses de l'Esssib, 2002.

Bertrand 2002 : Anne-Marie Bertrand, *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*, Paris, Electre-Ed du Cercle de la Librairie, 2002.

Cabannes-Poulain 1998 : Viviane Cabannes et Martine Poulain (dir.), *L'action culturelle en bibliothèque*, Paris, Electre-Ed. du Cercle de la Librairie, 1998.

Dinclaux-Vosgin 1996 : Michel Dinclaux et Jean-Pierre Vosgin (dir.), *Bibliothèques, enfances et jeunes lecteurs*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1996.

Dinclaux-Vosgin 1998 : Michel Dinclaux, Jean-Pierre Vosgin (dir.), *Partenariats et bibliothèques. Domaines culturel et international*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1998.

Goldring 2006 : Maurice Goldring, *La Goutte-d'Or, quartier de France. La mixité au quotidien*, Paris, Autrement, 2006.

Guide 1996 : *Guide de la coopération bibliothèque-école*, Paris, CRDP de Créteil, Fédération française de coopération entre bibliothèques, 1996.

Lombard 2003 : Véronique-Marie Lombard, *Le voyage-lecture bibliothèques et écoles associées ou comment vivre avec douze livres une histoire commune de lecture*, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 2003.

Pinçon-Pinçon Charlot 2001 : Michel Pinçon, Monique Pinçon Charlot, « La Goutte d'Or, Terre de tous les exodes » dans *Paris Mosaïque*, Paris, Calmann-Lévy, 2001, p. 49-83.

Poirrier 2000 : Philippe Poirrier, *L'Etat et la culture en France au XXème siècle*, Paris, Seuil, 2000.

Saez 2005 : Guy Saez (dir.), *Institutions et vie culturelles*, Paris, La documentation Française, 2005.

Tabet 2004 : Claudie Tabet, *La bibliothèque « hors les murs »*, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 2^{ème} éd., 2004.

Toubon-Messamah 1990 : Jean-Claude Toubon et Khelifa Messamah, *Centralité immigrée, le quartier de la Goutte-d'Or, Dynamiques d'un espace pluri-ethnique : succession, compétition, cohabitation Paris*, 2 tomes, L'Harmattan, 1990.

Articles

Alix 2005 : Yves Alix, « Bibliothèques et associations : du partenariat au réseau culturel », *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 50, n°2, 2005, p. 90-92.

Aubert 2000 : Annie Aubert, « Pratiquer le partenariat pour participer à la vie locale : L'exemple de Blanquefort », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, n° 5, p. 86-88.

Privat 1995 : Jean-Marie Privat, « La coopération entre écoles et bibliothèques : entre résolutions et indécisions », *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 40, n°1, 1995, p. 45-48.

Tabah 1997 : Dominique Tabah, « Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny », *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 42, n°1, 1997, p. 41-50.

Taesch 1997 : Danielle Taesch, « Des projets culturels de quartier à Mulhouse : autour de la bibliothèque-médiathèque », *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 42, n°1, 1997, p. 24-28.

Travaux d'élèves et étudiants

Chevallier 2008 : Gabrielle Chevallier, *La bibliothèque et les non-francophones. L'exemple de la Bibliothèque Goutte d'Or*, Mémoire de stage, Licence IUP Métiers du Livre, 2008.

Dontenville 2000 : Hélène Dontenville, *Rapport de stage à la bibliothèque Goutte d'Or avec réalisation d'une enquête sur le public*, Rapport de stage, Licence IUP métiers du livre, 2000.

Hamot 1996 : Jean-Pierre Hamot, *Bibliothèques et quartiers sensibles : la Goutte d'Or, réflexions et analyses pour une approche différente de la bibliothèque*, Projet Professionnel Personnel, Institut de Formation des Bibliothécaires, 1996.

Janvier 2002 : Muriel Janvier, *Un partenariat au sein de la bibliothèque Goutte d'Or*, Mémoire de stage, IUT Métiers du livre, 2002.

Mokrane 2007 : Mehdi Mokrane, *Partenariat et coopération dans le domaine de l'action culturelle*, Mémoire d'étude, Enssib, 2007.

Pierré 2005 : Emilie Pierré, *Création d'un partenariat entre une bibliothèque municipale et un centre médico-psycho-pédagogique*, Rapport de stage, Licence IUP métiers du livre, 2005.

Porte 1996 : Christine Porte, *Définition d'une logique de partenariat entre une bibliothèque en création et son futur environnement : La Goutte d'Or*, Projet Professionnel Personnel, Institut de Formation des Bibliothécaires, 1996.

Thiriet 2005 : Mathilde Thiriet, *La formalisation de l'action culturelle*, Mémoire d'étude, Enssib, 2005.

Documentation produite par des structures du quartier

Equipe développement local 2003 : Equipe de développement local, *Guide des partenaires intervenant à la Goutte-d'Or*, juin 2003.

OVL 2008 : Observatoire de la Vie Locale du Quartier de la Goutte d'Or, *Découvrir ou redécouvrir le quartier de la Goutte d'Or*, Document de synthèse, juillet 2008.

Webographie

www.mairie18.paris.fr Site de la mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris

www.lagouttedor.net

www.sallesaintbruno.org Site de la Salle Saint Bruno

Table des annexes

PLAN DU QUARTIER DE LA GOUTTE D'OR	44
LA BIBLIOTHÈQUE GOUTTE D'OR.....	45
LES ASSOCIATIONS DU QUARTIER.....	47
CHARTRE VILLE DE MULHOUSE – EDUCATION NATIONALE.....	52
« ACCUEIL DES GROUPES » DOCUMENT DE LA VILLE DE PARIS	57
ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	61
CHARTRE DE PARTENARIAT BIBLIOTHÈQUE GOUTTE D'OR-ÉCOLE.....	63

Plan du quartier de la Goutte d'Or



Source : www.lagouttedor.net

La Bibliothèque Goutte d'Or

Bibliothèque Goutte d'Or

2-4 rue Fleury 75018 Paris Tél. : 01 53 09 26 10

Métro : Barbès - Rochechouart, La Chapelle, Gare du Nord

Accès handicapés

Mardi, Jeudi, Vendredi de 13 h à 19 h

Mercredi, Samedi de 10 h à 18 h

Spécificités :

- ▶ Métiers et recherche d'emploi (pôle INFODOR)
- ▶ Littératures et civilisations du Maghreb et de l'Afrique francophone
- ▶ Musiques du monde et nouvelles tendances musicales

Réservation des documents de la bibliothèque Goutte d'Or et de la Réserve centrale des bibliothèques de la Ville de Paris

Consultation Internet sur rendez-vous (accès et formation gratuits)

Nombre de documents prêtés

dans la limite de 20 documents par établissement et de 40 sur l'ensemble du réseau des bibliothèques municipales :

Adultes : 2 livres « nouveautés », 5 livres, 5 BD, 5 revues, 5 phonogrammes (fiction, humour, documentaires), 2 méthodes de langues, 4 livres et 4 revues du pôle INFODOR

Jeunesse : 2 mangas, 5 livres, 5 BD, 5 revues, 5 CD (réservés aux enfants), 2 méthodes de langues, 2 cédéroms

Discothèque : 5 CD

Durée de prêt de trois semaines

renouvelable 2 fois (sauf pour les nouveautés et les mangas Jeunesse prêtés une semaine seulement)

www.bibliotheques.paris.fr

- ▶ Toute inscription est valable pour l'ensemble du réseau des bibliothèques de prêt de la Ville de Paris.
- ▶ Prêt gratuit pour tous les documents sauf les CD de la discothèque (cotisation de 30,50 € par an). L'accès aux CD Jeunesse est réservé aux enfants et aux abonnés de la discothèque.
- ▶ Une boîte de retour de documents est à votre disposition en dehors des heures d'ouverture : 13 rue de Chartres - 75018 Paris.
- ▶ En cas de retard des pénalités vous seront réclamées : 0,15 € par document et par jour, à régler auprès du Trésor public dès que la somme atteint 15€.
- ▶ Les documents perdus ou dégradés doivent être remplacés à l'identique ou remboursés.
- ▶ Les catalogues des bibliothèques et le compte des usagers sont accessibles à l'adresse : www.bibliotheques.paris.fr

MAIRIE DE PARIS 

4^{ème} étage ▶ SALLE D'ANIMATION

Accès par l'escalier du 3^{ème} étage lors des animations

3^{ème} étage ▶ JEUNESSE

Livres ▶ Fiction et documentaires
▶ Bandes dessinées
▶ Méthodes de langues

Revue

Disques compacts

Cédéroms

**2^{ème} étage ▶ DISCOTHEQUE
▶ ADULTES**

Disques compacts

Livres ▶ Arts, musique, photo, cinéma700
▶ Bandes dessinées

Revue d'art et de musique

1^{er} étage ▶ ADULTES

Livres ▶ Philosophie-psychologie 100
▶ Religions 200
▶ Sciences sociales 300
▶ Langues 400
▶ Littérature 800
▶ Romans, poésie, théâtre, essais littéraires
▶ Livres en anglais

Méthodes de langues : anglais, arabe, français

Phonogrammes : fiction, humour, documentaires

Infodor : formation, emploi

Rez-de-chaussée ▶ ADULTES

Livres ▶ Informatique..... 000
▶ Sciences..... 500
▶ Vie pratique..... 600
▶ Sport et loisirs..... 790
▶ Histoire 900
▶ Géographie..... 910
▶ Fonds local sur la Goutte d'Or

Revue et quotidiens

Pour toute information

info paris **Le 3975**
Paris.fr

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

Les associations du quartier

Cette liste recense les 18 associations qui font partie de la coordination inter associative créée dans les années 80. Elle a été dressée par l'Observatoire de la Vie Locale du quartier de la Goutte d'Or (cf. OVL 2008).

Accueil Goutte d'Or (AGO)

10, rue des Gardes - 75018 Paris

Tél. : 01 42 51 87 75

Fax : 01 42 51 88 24

ago@ago.asso.fr / www.ago.asso.fr

Activités :

- Socialisation et alphabétisation ;
- Activités enfance/jeunesse (accompagnement scolaire, ateliers, ...);
- Permanence sociale ;
- Suivi des allocataires du RMI ;
- Halte Garderie ;
- Animation socioculturelle et familiale.

Responsables : *Bernard MASSERA*

(Président) et *Christine LEDÉSERT*

(Directrice)

V. Le tissu associatif à la Goutte d'Or

Accueil Laghouat

2, rue Richomme - 75018 Paris
Tél et fax : 01 42 59 07 51
accueil.laghouat@wanadoo.fr

Activités :

- Alphabétisation tout public ;
- Accompagnement à la scolarité ;
- Animation Périscolaire (enfants et familles) ;
- Écrivain public ;
- Permanence: accueil et orientation du public.

Responsable : Bernard TAGLANG
(Président)

A.D.C.L.J.C.

(Association des Jeunes de la Chapelle)
Locaux : 8 et 25 rue Léon
Siège social : 76, rue Philippe de Girard
- 75018 Paris
Tél. et fax : 01 46 07 61 64
adm.adcljc@wanadoo.fr

Activités :

- Prévention spécialisée de rue ;
- Activités collectives et sportives ;
- Activités périscolaires ;
- Activités ponctuelles : séjours, camps.

Responsable : Thierry Lejard (Président),

ADOS

(Association pour le Dialogue et l'Oriental Scolaire)
24, rue Polonceau et 15/17, rue des Gardes - 75018 Paris
Tél. : 01 42 54 84 74
Fax : 01 42 54 56 30
adosxv3@wanadoo.fr

Activités :

- 6-13 ans : accompagnement scolaire, centre de loisirs, séjours, ateliers d'expression et centre de vacances ;
- 13-16 ans : accompagnement scolaire, accueil/ loisirs, aide à l'initiative

et à la mise en place des projets individuels et/ou collectifs ;

- familles : groupe parents, sorties familiales ;
- bénévoles : formation BAFA et accompagnement scolaire.

Responsable : Ronan CHERDEL
(Président)

L'Anneau d'Or



Association populaire familiale affiliée au Comité National des A.P.F.S.
Local : 48, rue de la Goutte d'Or
Siège : 55 rue de la Goutte d'Or - 75018 Paris
Port.: 06 07 38 60 67

Activités :

- information, défense des intérêts, médiation, domaines du logement et de la vie quotidienne pour les résidents d'immeubles gérés par l'OPAC dans le quartier de la Goutte d'Or ;
- assistance juridique des A.P.F.S., accessible aux adhérents ;
- information, orientation, aide aux démarches administratives ;
- écrivain public.

Responsable : Brigitte ARSON (Directrice)

V. Le tissu associatif à la Goutte d'Or

L'Arbre Bleu

52 rue Polonceau - 75018 Paris

Tél. et fax : 01 42 59 38 26

arbrebleu@wanadoo.fr

Activités :

- le matin (du lundi au vendredi de 9h à 12h) : Ateliers et information sur l'éveil, le développement, l'autonomie de l'enfant (modes d'accueil, activités culturelles...);
- l'après-midi (du lundi au samedi de 14h30 à 17h30 et le mercredi de 14h30 à 18h30) : lieu de socialisation, de rencontre entre les enfants (de 0 à 4 ans), les parents (actuels et futurs) et les autres adultes (dont les professionnels).

Objet : Prévention des dysfonctionnements relationnels précoces (régulation de l'agressivité, de la violence...), sensibilisation à la concitoyenneté, à l'autonomie, à la tolérance et à la complémentarité. Soutien à la parentalité.

Responsables : Céline SZWEBEL (Présidente) ; Isabelle ERANGAH-IPENDO (Directrice) ; Lydie BONNICI (Coordinatrice administrative)



ASFI

(Association de Solidarité des Femmes Immigrées)

7, rue de Panama - 75018 Paris.

Tél. : 01 42 51 31 99

Activités :

- activités de socialisation linguistique (matin et après midi; public femme) ;
- cours d'alphabétisation (soir; public mixte) ;
- atelier de couture ;
- médiation sociale ;
- aide aux devoirs ;
- écrivain public.

Responsable : Marie-Thérèse GOMIS (Présidente)

Clair et net

15 rue Laghouat - 75018-Paris

Tel : 01 55 79 01 17

Fax : 01 55 79 01 17

Contact : clairetnet3@wanadoo.fr

Entreprise d'insertion.

Directeur : Laurent Gomis

Espace Jeunes Goutte d'Or (ADCLJC)

6, rue de la Goutte d'Or - 75018 Paris

Tél. et fax : 01 42 55 51 00

ejpgoutted'or@yahoo.fr

Activités :

- vidéo, danse hall, hip-hop, tennis, basket section filles, musculation, informatique/ Internet ;
- activités libres et accueil banalisé, basket libre ;
- accueil personnalisé et administratif ;
- sorties et séjours de vacances.

Responsables : M. LEJARDT (Président)
Mohamed ZEGGAÏ (Directeur)

V. Le tissu associatif à la Goutte d'Or

Graines de Soleil

7 rue de la Charbonnière 75018 Paris
Tel : 01 46 06 08 05

La compagnie Graines de Soleil souhaite, par le biais de la création artistique, rencontrer le public, lui faire partager des émotions, des réflexions qui puissent l'amener à considérer sa vie autrement.

Activités :

- Ateliers de théâtre ;
- Stages de formation ;
- Insertion professionnelle par le biais du théâtre ;
- Animations culturelles ;
- Créations et diffusions de spectacles ;
- Organisation de festivals.

Responsable : **Khalid TAMER** (Directeur)

Paris-Goutte d'Or

Siège social : 9, rue St Bruno 75018 Paris
Tel : 06 83 16 91 24

Activités :

- Défense des intérêts des habitants du quartier de la Goutte d'Or ;
- Permanence logement et information pour les habitants de la Goutte d'Or.

Responsable **David Reigney** (Président)

Paris Macadam

18 rue Stéphenson 75018 Paris

Tel : 01 46 07 05 08

Fax : 01 46 07 05 90

parismacadam@hotmail.com

www.parismacadam.fr

L'association a pour but de contribuer à la reconnaissance et à la valorisation de toutes les formes de différences, qu'elles soient culturelles, sociales ou touristiques par le biais de la pluralité des expressions artistiques.

Activités :

- Echasses adultes ;
- Ateliers artistiques enfants (échasses; peinture; dessin; vidéo)
- Visites culturelles à thème ;
- parcours, rallyes, jeux de pistes thématiques ;
- Créations collectives ;
- Séjours solidaires au Sénégal.

Responsables : **Nathalie Boubli** (Présidente)
Gertrude Dodart (Directrice)



URACA

(Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines)

33, rue Polonceau 75018 Paris

Tél.: 01 42 52 50 13

Fax: 01 44 92 95 35

Association.uraca@wanadoo.fr

www.uraca.org

Activités:

- Accueil social et accompagnement, consultations ethno-psychiatriques, médiations, prévention du sida, solidarité communautaire aux malades hospitalisés ;
- Assemblée des Femmes ;
- Cycle de conférences; publications; rencontres d'ethnomédecine ;
- Prévention dans les foyers de travailleurs migrants ;
- Atelier Santé Ville (XVIIIème arrondissement).

Responsable: **Mme Agnès GIANNOTI** (Directrice)

25

V. Le tissu associatif à la Goutte d'Or

Salle Saint Bruno (SSB)

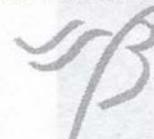
9 rue Saint-Bruno 75018 Paris
Tel : 01 53 09 99 22
Fax : 01 42 52 22 01

Contact :

Responsables : *Christophe Flichy*
(Président),
Pierre Vergnolle (Directeur)
Ligne directe : 01 53 09 99 53
pvergnolle@sallesaintbruno.org

Www.sallesaintbruno.org

La Salle Saint Bruno est un lieu de rencontre et de mise en relation pour le quartier de la



Goutte d'Or. Sa création en 1991, résulte d'une concertation entre les habitants, les associations et les pouvoirs publics.

Elle a une mission générale de service aux associations et aux habitants de la Goutte d'Or.

Son conseil d'administration est composé d'un collège de représentants associatifs, d'un collège d'élus et de représentants de services de la Ville de Paris.

Activités : Développement Social et Vie de Quartier. Il s'agit de :

- Favoriser le développement de la vie associative dans le quartier et les relations entre les associations ;
- Animer la **Coordination inter associative Goutte d'Or** ;
- Participer et/ou animer des moments d'échange et de rencontre à l'échelle du quartier ;
- Repérer avec les habitants et les associations les problématiques du quartier et se mobiliser ensemble pour les faire évoluer ;
- Soutenir les initiatives inter partenariales par la mise en place et le suivi de projets, notamment la **fête de la Goutte d'Or**.

La fête de la Goutte d'Or



Contact:

Catherine Hardouin (Coordonnatrice)
chardouin@sallesaintbruno.org
01 53 09 99 22

Coordonnée par la Salle Saint Bruno et par l'inter associative Goutte d'Or, la Fête de la Goutte d'Or a lieu tout les ans au mois de juin. L'active participation des habitants à son organisation, fait la singularité de cet évènement unique à Paris.

Cette année, lors de la vingt troisième édition de la fête de la Goutte d'Or, plus d'une trentaine de manifestations culturelles ont rythmé la semaine de ce festival: musique, théâtre, cross, village festif, repas de quartier, spectacles de rue, bal expositions ... Au programme, des artistes confirmés ainsi que de nouveaux talents venus des quatre coins du monde.



Charte Ville de Mulhouse – Education nationale

CHARTRE DES ACCUEILS DE CLASSES EN BIBLIOTHEQUE VILLE DE MULHOUSE - EDUCATION NATIONALE

Entre :

- La Ville de Mulhouse, représentée par M. Michel SAMUEL-WEIS, Adjoint délégué aux Affaires Culturelles ; M. Denis RAMBAUD, Adjoint délégué à l'Education, Vie Scolaire et Cultes,

et

- L'Education Nationale, représentée par Mesdames Nicole ORTHOUS (Mulhouse I), Monique HECKLEN (Mulhouse II), Monsieur Raymond SCHEU (Mulhouse III) Inspecteurs de l'Education Nationale,

a été convenu ce qui suit :

Préambule

- L'accueil des classes s'inscrit dans le cadre des actions traditionnellement engagées par les bibliothèques avec les écoles mulhousiennes. De ce fait, il participe depuis 1990 aux animations du Plan Lecture (cf. Plan Lecture. Convention de Partenariat Ville de Mulhouse - Education Nationale) et depuis 1993 aux actions du Contrat de Ville pour l'axe réussite scolaire (cf. Charte de la Réussite Scolaire).

- Les bibliothèques de Mulhouse sont organisées en réseau. Chaque bibliothèque de quartier couvre une zone géographique spécifique. Afin de favoriser les actions de proximité, de garantir une répartition équitable et cohérente des possibilités d'accueil, tous les contacts relatifs aux accueils de classes s'organisent au sein de cette zone géographique (secteur géographique de rattachement).

- Des prestations complémentaires sont par ailleurs proposées aux écoles : dépôts de livres ; conseils techniques pour les BCD (choix de livres, traitement, équipement des documents, malettes pédagogiques), prêts ou visites d'expositions...

Chaque bibliothèque de quartier informe les écoles de ces services complémentaires.

Compte-tenu de ce contexte, de la forte augmentation des demandes d'accueil et du développement des actions engagées en partenariat bibliothèques / écoles dans le cadre du Plan Lecture et du Contrat de Ville, il convenait de revoir l'organisation des accueils et de formaliser les pratiques nouvelles qui en découlent.

Article 1 - Objet de la Charte

La charte formalise les relations concernant les accueils de classes entre la bibliothèque-médiathèque et les écoles. Elle porte sur : la définition des secteurs géographiques de rattachement ; l'organisation des accueils (périodicité, modalités de prêt, contenu des visites) ; l'engagement des partenaires et la gestion des plannings (modalités d'inscription, circulation de l'information ; définition des créneaux de visite...

Article 2 - Durée de la charte

La durée de la présente charte est de 3 ans. A cette échéance, les termes de la charte pourront être revus. En l'absence de modifications, la charte sera reconduite tacitement dans les mêmes termes par période d'une année.

Article 3 - Secteurs géographiques

- Chaque école mulhousienne est rattachée à une bibliothèque au sein d'un secteur géographique défini dans un souci de proximité et d'équilibre.

Critères retenus pour déterminer la bibliothèque de rattachement proximité de l'école avec une bibliothèque mobilité du bibliobus pour les écoles très éloignées d'une bibliothèque nombre de classes relevant du quartier de la bibliothèque

- Toutes les demandes des écoles relatives à l'accueil de classes se font auprès de la bibliothèque du secteur géographique de rattachement.
- Liste des secteurs géographiques cf Annexe 1

Article 4 - L'accueil dans les bibliothèques

Deux formules d'accueil sont possibles selon les objectifs de l'enseignant. Le type d'accueil est défini pour chaque classe d'un commun accord avec les bibliothécaires.

Accueil régulier

Ce sont des rendez-vous pris en début d'année sur une **période longue** (trimestre, semestre ou année), sur la base d'un **créneau fixe**. L'accueil se compose d'un prêt de livres et/ou d'une animation courte.

Les objectifs :

- Faire connaître la bibliothèque du quartier et ses ressources (documents, animations, réseaux d'échanges) pour préparer à la fréquentation autonome d'une bibliothèque.
- Favoriser une rencontre personnelle avec le livre.

Accueil ponctuel

L'accueil ponctuel est proposé lorsque la **réalisation d'un projet** nécessite une ou plusieurs séances (5 maximum) organisées dans un **temps limité**. Son contenu est préalablement négocié et défini avec les bibliothécaires : objectifs et nombre de séances, thématiques, rôle de chacun des partenaires, bilan...

Les demandes (période d'accueil, nombre de séances ...) sont satisfaites en fonction des disponibilités de la bibliothèque de rattachement.

Article 5 - Périodicité des visites

- Dans le cadre des accueils réguliers, la périodicité des séances est définie par chaque bibliothèque en début d'année scolaire et en fonction de ses capacités d'accueil.
L'intervalle entre deux séances ne dépasse pas 5 semaines (vacances scolaires non comprises).
- Dans le cadre des accueils ponctuels, la périodicité est négociée entre les enseignants et les bibliothécaires en fonction des nécessités du projet.
- Bibliobus : la périodicité des visites est déterminée par les plages de stationnement (planning fixé annuellement) du bibliobus.

Article 6 - Modalités de prêt

• *Abonnement*

* Enseignant

Différentes formules d'abonnement (non cumulables) sont proposées à toute personne enseignant à Mulhouse.

- Prêt service Enseignant payant

L'enseignant peut emprunter jusqu'à 15 documents jeunesse destinés à sa classe pour une durée de 6 semaines **et** jusqu'à 6 livres adultes. La carte est nominative et délivrée dans les conditions classiques de prêt définies dans le Guide des bibliothèques de Mulhouse. Elle est utilisable dans tout le réseau des bibliothèques.

- Prêt Service Classe

Ce type d'abonnement est accordé dans le cadre des accueils réguliers si l'enseignant souhaite prolonger les actions engagées lors des visites à la bibliothèque ; il permet d'emprunter 15 documents jeunesse pour une durée de 6 semaines.

Cet abonnement gratuit n'autorise pas le prêt personnel ; la carte est obligatoirement domiciliée à la bibliothèque (elle est donc exclusivement utilisable dans la bibliothèque du secteur de rattachement).

* **Enfant**

- **Abonnement individuel enfant**

Chaque enfant de la classe dispose d'une carte nominative qu'il utilise dans les conditions habituelles de prêt de la bibliothèque de rattachement (cf Guide des bibliothèques de Mulhouse).

- **Autorisation parentale**

Une autorisation parentale est nécessaire pour emprunter.
L'enseignant se charge de la collecte des autorisations et s'engage

- à ce que les autorisations soient signées et dûment remplies : orthographe des noms, prénoms ; date de naissance de l'enfant ; adresse complète ; nom et prénom de la personne responsable
- à transmettre la liste exhaustive des élèves avec dates de naissance

• **Perte de documents**

Les documents perdus sont à remplacer au prix du marché (référence "Livres Disponibles" de l'année) :

- par l'enseignant pour le prêt service payant et le prêt service classe - par les parents pour le prêt individuel enfant.

Dans tous les cas, **l'enseignant collabore étroitement à la gestion des cartes, des retours de livres** et aux éventuelles pertes de documents.

Article 7 - Engagement des partenaires

• **Préparation des animations :**

Les activités thématiques (dans le cadre des accueils réguliers ou ponctuels) sont préparées en partenariat.

• **Annulation de rendez-vous :**

Tout contre-temps, échange ou annulation de séance doit être annoncé le plus tôt possible.

« Accueil des groupes » Document de la Ville de Paris



les bibliothèques de la Ville de Paris

Accueil des groupes

A l'attention des responsables des groupes
reçus dans les bibliothèques de la Ville de Paris

Les bibliothèques ont pour mission de faciliter l'accès de chacun au livre et à la documentation sous toutes ses formes, de promouvoir la lecture et de répondre aux besoins d'information, de loisirs, d'éducation permanente et de recherche. A ce titre, les bibliothécaires apportent une attention-particulière à l'accueil des groupes scolaires ou extra-scolaires. Les visites de groupes sont destinées à enrichir la connaissance des participants en matière de littérature, notamment pour la jeunesse, à compléter leur formation en matière de recherche documentaire, ou encore à conduire des projets communs entre une collectivité (classe, crèche, centre de loisirs, association,...) et une bibliothèque. Dans tous les cas, il s'agit également d'inciter les participants à poursuivre individuellement leur fréquentation de la bibliothèque.

Nous vous souhaitons donc la bienvenue dans notre établissement, et vous remercions de bien vouloir noter les informations suivantes, qui constituent une application particulière du règlement général des bibliothèques de la Ville de Paris

Nombre et fréquence des visites

Une bibliothèque établit son planning de visites de groupes dans le cadre de l'année scolaire. Le nombre de visites possibles pour un même groupe est fixé par chaque établissement en fonction du nombre de demandes reçues. Plusieurs visites dans l'année pour un même groupe permettent d'effectuer un travail approfondi avec celui-ci, et de favoriser le développement des fréquentations individuelles.

Les groupes sont reçus exclusivement sur rendez-vous après contact avec le responsable officiel du groupe. Les responsables des groupes sont invités à prévenir la bibliothèque à l'avance de tout empêchement conduisant à l'annulation d'un rendez-vous.

Responsabilités de l'accompagnateur du groupe

L'accompagnateur du groupe est responsable de la conduite des participants durant la visite, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants : discipline, attention, respect des documents utilisés et des locaux... L'accompagnateur participe aux activités proposées par la bibliothèque aux membres de son groupe, en tant que membre de celui-ci.

L'accompagnateur est le titulaire de la carte d'utilisateur qui est délivrée en vue d'emprunts d'ouvrages et de revues pour son groupe. A ce titre il est responsable de tout usage qui en est fait, notamment en cas de perte ou de vol.

Prêts d'ouvrages et de revues

Le prêt de documents en nombre pour l'ensemble du groupe est possible pour les livres et les revues (à l'exception du dernier numéro de celles-ci). En sont exclus les documents sonores, les vidéogrammes et les documents électroniques, en raison de la législation sur la propriété intellectuelle.

La durée du prêt est de 6 semaines.

Les emprunts pour le groupe, qui permettent de prolonger l'intérêt de la visite, sont vivement recommandés. L'accompagnateur peut, s'il craint des difficultés dans la restitution des ouvrages, conserver les documents dans les locaux de sa collectivité. Dans le cas où les documents sont emportés à domicile par les membres du groupe, il lui appartient d'en obtenir la restitution en temps voulu.

En cas de retard, l'accompagnateur du groupe recevra un ou plusieurs courriers de rappel. Il ne sera pas appliqué d'indemnité de retard au retour des documents.

Les membres du groupe souhaitant emprunter des documents à titre personnel sont invités à le faire en dehors de la visite du groupe, pour éviter toute confusion avec les documents empruntés sur la carte du groupe.

Tout ouvrage perdu ou rendu détérioré, emprunté sur la carte destinée aux emprunts du groupe, devra être remboursé ou remplacé à l'identique par l'accompagnateur, à charge pour lui d'obtenir le remboursement de ses frais par l'auteur de la perte ou de la dégradation. Dans le cas des groupes scolaires, l'accompagnateur doit demander avant l'inscription au directeur de son établissement de remplir un formulaire fourni par la bibliothèque par lequel il s'engage, en tant que sous-régisseur, à régler les frais de remboursement qui pourraient concerner des documents empruntés par les membres du groupe.

Le remboursement s'effectue par chèque à l'ordre du Trésor public.

Le personnel du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris est heureux de vous accueillir, et se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

65 bibliothèques municipales à Paris

Il y en a donc une près de chez vous, près de votre lieu de travail ou à côté de l'école de vos enfants. Elles sont ouvertes à tous ; vous y trouverez les livres, les revues, les journaux, les bandes dessinées, les disques et les films que vous aimez.

Renseignements :

Paris Info mairie : 08 2000 75 75

36.15 Paris rubrique loisirs

<http://www.paris.France.org>

Direction des Affaires Culturelles

31 rue des Francs-Bourgeois

75004 Paris



© 2008 Mairie de Paris

Engagements réciproques

Ce document a été établi par G. Chevalier (Chevalier 2008) en concertation avec des bibliothécaires du Pôle Adultes et les associations en charge de groupes d'alphabétisation.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la bibliothèque

- Organiser des visites avec au moins deux bibliothécaires à disposition du groupe.
 - Essayer par des présentations réciproques des bibliothécaires et des apprenants (noms, pays d'origine, connaissance de la bibliothèque ?...) de faire en sorte de créer une vraie relation de connaissance mutuelle qui les inciterait à ne pas avoir peur de venir vers nous pour demander une aide quelle qu'elle soit.
 - Présenter tous les supports des collections de façon concrète en ayant fait une présélection. Cela leur permettra de mieux connaître les potentialités de la bibliothèque tout en augmentant peut être leur vocabulaire.
 - Mettre l'accent sur les fonds les plus susceptibles de leur servir (méthodes de langue en leur faisant écouter les méthodes audio ; fonds Infodor ; beaux livres et périodiques sur leurs pays d'origine ; Bd et romans graphiques abordables ; fonds jeunesse pour les apprenants en alphabétisation et/ou ayant des enfants...).
 - Fournir un récapitulatif des informations essentielles sur le fonctionnement de la bibliothèque dans un maximum de langues.
 - Distribuer des « documents authentiques » de la bibliothèque qui serviront à la fois de supports de cours et de moyens de véhiculer des informations sur la bibliothèque et ses potentialités directement dans les associations.
 - Faire tester les méthodes de langue audio.
 - Organiser des visites adaptées au niveau de connaissance des apprenants et le plus possible centrées sur leurs centres d'intérêt.
 - Faire connaître la bibliothèque aux bénévoles formateurs afin qu'ils soient en mesure de véhiculer l'information lors des cours.
 - Mettre en place avec les associations, des animations qui permettent aux apprenants de se sentir acteurs dans la bibliothèque.
 - Mettre à disposition la liste des autres bibliothèques du réseau proposant des ouvrages en langues étrangères car il est plus facile de se détendre avec un livre dans sa langue maternelle que dans une langue que l'on apprend.
- A terme : Réaliser une sélection dans les ouvrages de littérature générale adulte et jeunesse de livres « abordables » par des personnes ne maîtrisant pas bien la lecture en français.

Engagements des associations

- S'engager à faire connaître la bibliothèque, son fonctionnement et ses potentialités aux apprenants par des visites pour les groupes de l'après midi ou par un travail sur les documents authentiques de la bibliothèque pour les groupes du soir qui ne pourront pas se rendre à la bibliothèque sur leurs heures de cours.

- Faire travailler tous les groupes sur les documents authentiques de la bibliothèque (formulaire d'inscription, fiche descriptive, plan des différentes bibliothèques de Paris...) et mettre ces documents à disposition de toutes les personnes fréquentant l'association.
- Prévenir la bibliothèque au moins une semaine avant la visite et nous renseigner sur l'âge, le pays d'origine, le niveau de connaissance du français et des connaissances informatiques des participants.
- Constituer des groupes de douze à quinze personnes.
- Préparer un minimum la visite en parlant de la bibliothèque aux apprenants et en les informant sur le type de services (collections et ressources) qu'ils peuvent y trouver.
- Essayer dans la mesure du possible de constituer des groupes homogènes soit au niveau de leur connaissance du français soit de leurs attentes envers la bibliothèque (ouvrage pour leurs enfants, méthode de langues, Infodor...).
- Faire en sorte que les groupes soient accompagnés par un nombre suffisant de formateurs, au moins deux.
- Nous informer des centres d'intérêt (professionnels, culturels, pratiques...) des apprenants afin que nous puissions effectuer des sélections et réaliser avec eux un travail d'initiation à la recherche documentaire sur des sujets les intéressant.

Charte de partenariat Bibliothèque Goutte d'Or-école

Charte de partenariat

entre

la section Jeunesse de la Bibliothèque Goutte d'Or représentée par madame Catherine Firdion sous la responsabilité de madame Marie-Laure Gestin

et

la classe de C... représentée par monsieur.... madame.... sous la responsabilité de directeur(trice) de l'Ecole...

La lecture est au cœur des missions des écoles maternelles et primaires et des bibliothèques municipales.

Selon la charte des bibliothèques de la Ville de Paris, les « bibliothèques de la Ville de Paris ont pour mission de permettre l'accès de chacun au livre et à la documentation sous toutes ses formes, de promouvoir la lecture et de répondre aux besoins d'information, de loisirs, d'éducation permanente et de recherche [...]. Dans le souci d'élargir leur public, elles organisent des actions destinées à promouvoir et développer la lecture [...] ».

Les écoles maternelles et primaires ont pour mission...

Tandis que le professeur des écoles est un pédagogue formé pour l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, le bibliothécaire est un passeur de livres pouvant élaborer des bibliographies et réunir de la documentation sur un thème précis.

Complémentarité des objectifs, pluralité des compétences = le partenariat entre bibliothèques et écoles est une évidence et une nécessité. Un tel partenariat doit s'appuyer sur l'aspect spécifique de chacune des institutions et permettre à chacune d'affirmer son savoir-faire.

Cette charte entend formaliser des liens antérieurs ou nouveaux entre la Bibliothèque Goutte d'Or et les écoles du quartier afin de les rendre pérennes en établissant les engagements et les responsabilités de chaque partenaire.

Article 1. Actions communes

Accueil des classes : le contenu des visites doit être établi en commun.

- accueil découverte : visite ludique de la bibliothèque ;
- accueil sur projets ;
- accueil pour le prêt de livres : mardi, jeudi et vendredi de 14 à 15h.

Lors des venues à la bibliothèque, la classe reste sous la responsabilité de l'enseignant.

Autres possibilités de coopération

- « bibliothécaires hors les murs » : venue des bibliothécaires dans les classes pour des lectures et/ou présentation d'ouvrages ;

- dépôts de livres dans les classes ;
- formation des enseignants volontaires à la littérature Jeunesse par une bibliothécaire

Article 2. **Modalités de prêt**

La Bibliothèque propose aux écoles une carte d'emprunt spécifique : la carte Collectivités. Elle est valable de septembre à juin et permet l'emprunt de 40 documents dont 2 livres CD durant 6 semaines. Cependant, elle ne permet pas de prêts individuels.

Article 3. **Engagements des deux partenaires.**

- Engagements de la bibliothèque.
 - La bibliothèque s'engage à mettre à disposition des enseignants et des enfants des bibliothécaires disponibles et compétents.
 - La bibliothèque s'engage à ouvrir selon des horaires spécifiques à l'accueil des classes pendant le temps scolaire.
 - La bibliothèque s'engage à favoriser l'utilisation par les enseignants et par les enfants de l'ensemble des ressources documentaires et des outils de recherche mis à leur disposition.
- Engagements de l'école.
 - L'école s'engage à utiliser la bibliothèque et toutes ses ressources en présence d'un personnel formé et disponible dans les créneaux horaires spécifiques et sur rendez vous.
 - L'école s'engage à respecter et à faire respecter aux enfants les documents empruntés et les limites imposées dans le cadre du prêt collectif de documents accordé à la classe par la bibliothèque.
 - L'école s'engage à préparer en classe avec les élèves leur venue à la bibliothèque.
 - L'école s'engage à promouvoir la bibliothèque auprès de ses élèves.
- Engagements communs
 - Les rendez vous et les horaires seront respectés de part et d'autre. Dans le cas d'une impossibilité de l'une ou l'autre partie, celle-ci devra prévenir de son absence sauf cas de force majeure.
 - Toute action en partenariat fera l'objet d'au moins une réunion préalable de concertation entre l'enseignant et le bibliothécaire impliqué.
